

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 15 avril 2004 à 10 h
Centre civique de Cap-aux-Meules
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2004

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme GABRIELLE LANDRY	9
Mme SÉVERINE PALLUEL	28
Mme ANNIE LANDRY	35
Mme LUCIE d'AMOURS	37
M. MICHEL ASSELIN	49

SÉANCE DU 15 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, bienvenue à cette séance du matin sur les audiences portant sur les enjeux liés aux levés sismiques qui pourraient être faits dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10

Je précise également que la présente séance est retransmise via Internet. Le mécanisme de courriel, c'est-à-dire les gens qui désirent poser, adresser des questions à la Commission via courriel est également disponible.

15

Alors ce matin nous allons siéger de dix heures (10 h) à midi, nous allons faire une courte pause pour le lunch et nous allons reprendre vers treize heures quinze (13 h 15).

20

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LE PRÉSIDENT:

25

Avant d'inviter les personnes qui sont inscrites au registre, je vais faire une série de vérifications.

Tout d'abord j'aimerais vérifier, est-ce que monsieur Gilbert de Pêches et Océans est en ligne. Donc je débiterais avec monsieur Gilbert. Bonjour monsieur Gilbert!

30

PAR M. MICHEL GILBERT:

Bonjour monsieur le Président.

35

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors est-ce qu'il y a des points – hier après-midi on avait discuté certains points, bon, il y avait des points vous dites que vous seriez pour vérifier.

40

Est-ce que vous avez certaines réponses, donc des compléments d'information tout d'abord à nous fournir?

PAR M. MICHEL GILBERT:

45 Oui, bien en fait j'en avais un pour l'instant, parce que je fais des recherches pour les autres, mais c'est concernant le point, je me souviens plus exactement, je crois que c'est madame Lucie d'Amours qui avait soulevé le point à l'effet que l'étude sur le crabe, qui a été effectuée à Terre-Neuve par la firme LGL, avait démontré que les crabes avaient réagi à des ondes sismiques durant l'expérience, puis j'ai consulté le rapport qui a été déposé par la firme LGL en lien avec ce projet-là.

50 En fait ce que l'étude démontre, ce que j'ai pu voir, c'est que des crabes qui étaient exposés à un son qui était provoqué par le contact de deux (2) barres de métal qui étaient frappées ensemble immédiatement dans l'eau, dans un bassin expérimental dans un laboratoire, donc avec une profondeur probablement de tout au plus un (1 m) ou deux mètres 55 (2 m), en réaction à ce son-là, les crabes avaient réagi, il y avait eu des comportements pour s'éloigner quelque peu de la source, puis aussi il y avait un genre de rétractation des pattes. Mais ça c'est quelque chose qui a été observé en laboratoire.

60 Pour ce qui est des études sur le terrain, il y a une source de deux cents pouces cubes (200 po³) qui a été émise en présence de crabes à cinquante mètres (50 m) de profondeur, puis apparemment les crabes, selon les observations vidéos qui ont été faites dans cette étude-là, les crabes n'ont pas du tout réagi dans le milieu naturel.

65 Donc la réaction des crabes en laboratoire n'a pas été reproduite dans le milieu naturel, puis en réponse à ces résultats-là, la firme conclut qu'on pouvait pas rejeter l'hypothèse que les crabes ne réagissaient pas à des sources sonores. C'est ce qui a été dégagé de l'étude.

70 Maintenant, ce n'est qu'une étude préliminaire, c'est une étude sommaire et il y a peut-être d'autres éléments qui devraient être ajoutés pour compléter l'information. Mais dans ce contexte précis là, les crabes n'ont pas réagi à une source sismique comme telle, mais plutôt à un son qui était émis par des barres de métal qui étaient frappées ensemble en laboratoire. Mais à une onde sismique comme telle, sur le terrain, les crabes n'ont pas réagi.

PAR LE PRÉSIDENT:

75 Monsieur Gilbert, je vous remercie.

80 Hier soir, il y a quelques points auxquels nous avons retenus, et on va vous poser des questions en rapport avec ces points-là. Hier soir, bon, il était question de données sur les échouages de baleines dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, notamment dans les dernières années.

Est-ce que Pêches et Océans a des comptabilisations sur ça?

85 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Les échouages, comme je le mentionnais la semaine dernière à Rimouski, Pêches et Océans, il y a un programme d'échouage en partenariat avec le Groupe de recherche en éducation sur les mammifères marins, puis en collaboration aussi avec l'Institut vétérinaire, puis
90 Parcs Canada.

Je vais consulter la personne qui est responsable du programme pour voir s'il y a des échouages qui ont été observés aux Îles-de-la-Madeleine au cours des dernières années. Probablement, de mémoire, peut-être qu'il y en a eu un (1) ou deux (2) mais je vais quand même vérifier l'information pour voir si officiellement il s'en est rapporté pour lesquels Pêches et
95 Océans ont inventorié l'observation dans leurs bases de données.

PAR LE PRÉSIDENT:

100 OK, alors une vérification, disons, parlons des dix (10) dernières années par exemple, s'il vous plaît.

PAR M. MICHEL GILBERT:

105 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Je vous remercie.

Un autre point donc, il y avait une mention dans le rapport du Comité d'experts, en page 34, là, il y avait la section 3.1, il y avait une question qui était:

115 "Des conditions plus rigoureuses dans le golfe ont contribué au déclin des stocks de poissons de fond. Il est mentionné que les stocks de poissons de fond et de crustacés se portent relativement bien à l'heure actuelle."

Bon, donc la question était, à ce moment-là, est-ce que les fameuses conditions environnementales plus rigoureuses dans le golfe, ces dernières années, est-ce qu'elles ont été
120 constatées également par Pêches et Océans et qu'est-ce que vous pouvez nous en dire, de façon plus précise?

PAR M. MICHEL GILBERT:

125 Bien là, je devrais regarder précisément l'information qui a été rapportée par le Comité d'experts, mais vraisemblablement, cette information-là vient de données qui sont disponibles auprès de Pêches et Océans, j'assume.

130

Puis à savoir les différentes conditions climatiques dans le golfe qui ont contribué au déclin des stocks, comme le refroidissement de la couche intermédiaire froide dans le golfe et son épaissement, ce sont certainement des facteurs qui ont pu contribuer à affecter les stocks de poissons de fond.

135

Maintenant, il faudrait que j'aie vu – j'essaie de voir en même temps que je vous réponds – le passage, puis vous pourriez me donner peut-être quelques minutes puis je pourrais y revenir plus tard pour essayer d'apporter des précisions sur ce qui est mentionné dans le rapport?

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Très bien, alors ce serait dans la section 3.1, à la page 34. C'est une référence de Mousseau et al., de 1997.

PAR M. MICHEL GILBERT:

145

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

150

Donc lorsque vous aurez trouvé l'information, vous...

PAR M. MICHEL GILBERT:

OK, j'ai l'information ici. On mentionne - 3.4, vous mentionnez? Ah excusez-moi!

155

PAR LE PRÉSIDENT:

3.1, page 34.

160

PAR M. MICHEL GILBERT:

OK d'accord. Je vais vérifier puis je vais vous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

165

C'est ça. Parce qu'il faut faire attention, si vous avez une version qui a été copiée par Internet, donc via le site du BAPE, il y a une différence de pagination...

PAR M. MICHEL GILBERT:

170

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

175 ... avec des copies papiers qui sont déposées là, qui nous ont été déposées de façon reliée par le Comité, et les versions Internet là, il y a plus ou moins quatre (4) pages, je me souviens plus si c'est dans...

PAR M. MICHEL GILBERT:

180 OK, bon...

PAR LE PRÉSIDENT:

... mais il y a une différence de pagination d'au moins quatre (4) pages.

185 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

OK, j'ai le passage ici, on mentionne:

190 "Cependant, la surpêche et des conditions plus rigoureuses dans le golfe ont contribué au déclin des stocks de poissons."

195 Effectivement, comme je vous le mentionnais, il y a un refroidissement de la couche intermédiaire froide puis un épaissement qui est observé dans les années quatre-vingt-dix, qui a coïncidé avec le déclin important des stocks de poissons, puis ça peut avoir contribué.

Maintenant, à la dernière phrase, j'apporterais quand même un bémol, on dit que:

200 "La plupart des stocks de poissons et de crustacés se portent relativement bien à l'heure actuelle."

205 C'est le cas pour les stocks de crustacés, mais pas pour les poissons de fond, là. On n'a pas observé de rétablissement important au niveau des stocks de poissons de fond comme la morue et le sébaste et, pour l'instant, les stocks sont encore à des bas niveaux. Puis ça, madame Sylvette Leblanc, si elle est là pour Pêches et Océans aujourd'hui, pourra le confirmer.

Alors pour cette dernière phrase-là du rapport, c'est vrai pour les crustacés mais pas pour les stocks de poissons de fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Oui, madame.

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

215 Oui, moi j'ai relu finalement la partie sur les pêches commerciales hier soir, puis j'ai
l'impression qu'il pourrait s'agir peut-être d'une erreur de frappe, puis qu'on aurait dû lire: la
plupart des stocks de poissons pélagiques et de crustacés. Parce que si on regarde la partie
sur les pélagiques, on peut dire que les stocks de pélagiques se portent relativement bien
quand on parle du maquereau, du hareng. Alors je pense que c'est peut-être ça, l'explication.

220

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Du côté du Comité des experts, est-ce que ça serait une erreur, est-ce qu'on devrait lire
pélagique plutôt que de fond?

225

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

J'ai fait la même analyse que madame.

230

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Merci.

235

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

240

Il y avait également une question qui portait donc, il y avait, si je me souviens bien, la
partie dit, l'avis de Pêches et Océans adressé dans le projet de Corridor Ressources qui était je
crois au nord de l'île du Cap-Breton cet hiver on recommandait qu'il n'y ait pas de levés...

Non je crois que, d'après moi la phrase qu'on a retranscrite ici n'est pas correcte.

245

Mais il y a une référence, il y avait hier soir une question qui est surgie, c'est en rapport
avec les restrictions que Pêches et Océans proposait ou demandait pour le projet de GSI
concernant des profondeurs à respecter de cent vingt mètres (120 m) dans le secteur de l'île
d'Anticosti, dans le nord du golfe.

250

Est-ce que, Pêches et Océans, la question du cent vingt mètres (120 m) de profondeur,
si je me souviens bien, c'était une question du crabe des neiges. Dans ce cas-ci, est-ce que le
cent vingt mètres (120 m) était une demande systématique dans le golfe, à savoir parce qu'il y a
plusieurs autres endroits dans le golfe qui ont moins de cent vingt mètres (120 m) de
profondeur, la demande de Pêches et Océans pour ce cent vingt mètres-là (120 m) était-elle
liée à un secteur en particulier?

255

Monsieur Gilbert.

PAR M. MICHEL GILBERT:

260 En fait, monsieur le Président, c'est une recommandation qui a été faite dans l'avis de Pêches et Océans qui a été communiqué à l'Office national de l'énergie pour les projets de GSI...

PAR LE PRÉSIDENT:

265 Oui.

PAR M. MICHEL GILBERT:

270 ... dans le nord-ouest du golfe, donc on fait pas référence ici au Cap-Breton.

Et c'est une mesure qui a été proposée, qui s'appliquait surtout dans le secteur nord du golfe, île d'Anticosti et Côte-Nord, étant donné que nos biologistes de la région du Québec, qui ont la responsabilité de l'évaluation de ces stocks-là, estimaient que la plupart des crabes se retrouvaient à des profondeurs de cent vingt mètres (120 m) ou moins et que, en l'absence d'informations concluantes de la part des études qui étaient faites sur le crabe des neiges, Pêches et Océans, par mesure de précaution, recommandait d'éviter ces secteurs-là, d'une part, bon, pour essayer de mieux protéger les adultes mais aussi pour tenir compte de certaines préoccupations qui avaient été soulevées dans l'étude de LGL, auxquelles j'ai fait référence plus tôt, où on mentionnait qu'il y avait peut-être des risques potentiels pour les larves ou pour les adultes, les femelles qui transportent des œufs sous leur carapace pour le crabe des neiges.

280 Donc c'était juste une mesure de précaution pour essayer d'éviter tout impact sur le crabe des neiges, sur la ressource.

285 Mais essentiellement, cette mesure-là s'appliquait dans le nord-ouest du golfe, c'est-à-dire tout le secteur Côte-Nord, Basse-Côte-Nord, puis également autour de l'île d'Anticosti, puis je crois aussi autour de la péninsule de Gaspé.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Sur le plateau madelinien par exemple, les profondeurs sont inférieures à cent vingt mètres (120 m), vous aviez pas fait la même recommandation?

PAR M. MICHEL GILBERT:

295 Non. La recommandation qui a été faite dans ce contexte-là, pour le sud du golfe, on n'a pas recommandé – la valeur de cent vingt mètres (120 m) ne s'appliquait pas parce les

300 projets sismiques se déroulaient sur une surface, là, autour du plateau madelinien, là, où en toute partie, les profondeurs sont de beaucoup moindres à cent vingt mètres (120 m), on parle souvent de soixante-dix (70 m) à quatre-vingts mètres (80 m) de profondeur puis moins quand on approche des Îles-de-la-Madeleine.

305 Alors ce que Pêches et Océans avait recommandé en l'absence d'informations qui provenaient des études, bien en tout cas, en absence de conclusions, au moment où on a formulé notre avis, on recommandait d'éviter tout simplement le banc Bradelle qui correspond grosso modo au secteur de pêche autour des Îles-de-la-Madeleine.

310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant quant au projet de Corridor Ressources, aux levés sismiques réalisés pour le compte de Corridor Ressources à l'hiver dernier, donc au nord de l'île du Cap-Breton, on se retrouve au sud des Îles-de-la-Madeleine, ces conditions-là, la profondeur moyenne dans ce secteur-là, est-ce que vous vous souvenez, c'était combien?

315

PAR M. MICHEL GILBERT:

Ah, c'est une profondeur, il y a un secteur, il y a un petit canyon au large de l'île du Cap-Breton où les profondeurs sont quand même relativement élevées. Je pourrais pas vous dire, 320 de même vite, si ces profondeurs-là sont supérieures à cent vingt mètres (120 m), mais ce qui a été recommandé puis exigé par le permis qui a été délivré par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse dans le contexte de ce projet-là, pour protéger le crabe, c'était, d'une part, d'éviter de faire de la sismique à moins de dix kilomètres (10 km) des côtes, de façon à protéger les meilleurs fonds de crabe qui étaient situés dans cette zone-là.

325

Puis une des autres recommandations, c'était de faire un suivi des effets environnementaux qui correspond en fait à l'étude dont je vous ai fourni une description assez détaillée hier, sur le crabe de neiges au large du Cap-Breton, pendant les relevés sismiques.

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Je vous remercie.

Maintenant nous allons passer du côté du Comité, monsieur Cantin!

335

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui bonjour, j'aurais une précision ou une modification à ce que j'ai rapporté hier, 340 lorsqu'on discutait de la main-d'œuvre qui pouvait être embauchée ou la création d'emplois découlant justement de la mise en valeur des hydrocarbures. On faisait référence à ce qui avait été fait à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse, dans le cadre des offices extracôtiers.

J'avais mentionné que, en fin de compte la référence est à l'effet que les offices extracôtiers, les deux (2) offices extracôtiers ne sont pas, ils sont exclus de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, contrairement à ce que j'ai dit hier.

345

Ce qui fait que les gouvernements de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse peuvent privilégier la main-d'œuvre locale sans aller à l'encontre justement des conventions internationales puisque ces deux (2) ententes Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse sont exclus de l'accord du libre-échange.

350

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Je vous remercie.

355

**PÉRIODE DE QUESTIONS
GABRIELLE LANDRY**

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors maintenant, nous allons inviter les personnes qui sont inscrites au registre dans leur ordre d'inscription; bien attendu les gens qui ne seraient pas présents ce matin, par exemple, nous allons conserver leurs noms pour la séance de l'après-midi.

365

Alors je vais d'abord inviter madame Gabrielle Landry. Bonjour madame.

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

370

Bonjour. Je sais pas, juste pour mettre en contexte mes questions, je sais que cette semaine, il y avait une carte de disponible du golfe Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Une carte générale?

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

380

Une carte générale du golfe.

Nos pêcheurs, les pêcheurs qu'on représente, sont actifs dans la pêche au crabe des neiges, à la crevette du golfe et aux poissons de fond, de ce qu'il en reste. Et la carte, c'était un peu pour vous montrer le territoire que nos pêcheurs utilisent. Évidemment dans le cas de la

385 crevette, il y a pas de pêcheurs de crevettes au Îles-de-la-Madeleine mais ils sont concentrés en Gaspésie. Dans le cas du crabe, il y en a des deux (2) côtés.

390 Alors nos pêcheurs – je vois pas la carte mais – vont sur des bancs de pêche partout dans le golfe Saint-Laurent, y compris dans la partie qu'on appelle, depuis plusieurs jours, la partie terre-neuvienne, y compris entre les Îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard, y compris entre les Îles et la Gaspésie – voilà! Alors tout le territoire du golfe Saint-Laurent qu'on voit ici est un territoire qui est utilisé par nos pêcheurs dans leurs activités de pêche.

395 Donc c'est sûr que pour nous, les enjeux, lorsqu'on nous demande notre opinion sur les levés sismiques, on peut pas regarder seulement les levés sismiques, on est obligé de regarder l'ensemble du golfe, l'ensemble des activités qui s'y passent et où pourraient conduire les levés sismiques.

400 Je voulais aussi noter qu'à la fin des années quatre-vingt, nous avons vécu un effondrement des stocks de crabe des neiges très important dans le golfe Saint-Laurent. Et ce n'est qu'à la suite d'efforts soutenus, tant par les pêcheurs, les biologistes et les gestionnaires, qu'on a réussi à rétablir ce stock qui fait maintenant l'envie de beaucoup de monde, tellement de monde que maintenant, il faut faire attention qu'on le remette pas en danger par une surexploitation.

405 Je voulais aussi faire remarquer au BAPE et au Comité d'experts que, dans le cas de la morue et du sébaste, ce sont deux (2) espèces qui sont frappées par un moratoire, l'un depuis 92, l'autre depuis 94, que le gouvernement fédéral a investi deux milliards de dollars (2 G\$) pour tenter de diversifier les économies, dont celle de Terre-Neuve, sans résultat. On a vu, les années passées, les manifestations qu'il y avait à Terre-Neuve. Et que depuis ce temps-là, on travaille très fort pour tenter de reconstituer ces stocks et que ce n'est pas facile.

410 Les raisons qui ont conduit à l'effondrement sont multiples certainement, il y a des raisons qui sont certainement - une des raisons est la pêche, la surpêche, mais il y a aussi des facteurs environnementaux.

415 Cela étant dit, ma question s'adresse aux membres du Comité d'experts. Dans le rapport du Comité d'experts, et je vais particulièrement me référer au chapitre 8, donc les enjeux, le Comité d'experts, d'entrée de jeu, nous a présenté les retombées économiques potentielles de la mise en valeur des hydrocarbures, mais ne nous a pas présenté les retombées économiques réelles de l'industrie de la pêche commerciale et les impacts négatifs potentiels de la mise en valeur des hydrocarbures sur la pêche commerciale.

J'aimerais savoir pourquoi?

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté du Comité!

430 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Le mandat du Comité d'experts visait, comme on l'a mentionné, à dégager les enjeux environnementaux qui sont en fait, les enjeux, ce sont les éléments qu'on peut perdre ou gagner du fait de la réalisation d'un projet. Et lorsque les experts mettent en évidence ces enjeux qui sont en particulier, aux plans environnemental et socio-économique, les enjeux liés entre autres aux pêches commerciales ou au tourisme par exemple, c'est bien ce que les experts mentionnent, c'est qu'il y a des possibilités d'affecter ces activités-là, et les recommandations sont de faire en sorte que, dans l'examen de tout projet qui serait réalisé, autant les projets sismiques que tout autre projet, le Comité propose d'avoir une approche prudente par rapport à l'examen de tous ces projets.

440 Ce qu'ils disent, c'est clairement de ne pas affecter les activités commerciales ou économiques qui dépendent des ressources qu'il faut protéger.

445 Si l'analyse n'a pas porté sur les impacts en termes d'effets directs sur les emplois ou sur les retombées économiques de ces activités-là, c'est qu'il y a pas d'informations pour le faire, parce qu'il y a pas de projet précis pour être capable de dire que ces projets-là auront telle ou telle conséquence.

450 Les experts n'avaient pas non plus ce mandat-là, c'était pas le mandat qui a été confié aux experts. Ils en ont pas fait l'examen parce que c'était vraiment l'examiner en termes d'enjeux, l'examiner, là, en termes de pistes de solutions.

455 C'est la raison pour laquelle, dans le rapport, on identifie les enjeux socio-économiques et environnementaux comme étant ceux qui sont les secteurs d'activités, ou les ressources qui peuvent être affectées par ces activités-là et sur lesquelles il faut porter plus d'attention pour ne pas les affecter.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Oui madame.

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

465 Toujours dans ce même cadre-là, le rapport du Comité d'experts, le Comité précise que ce serait même, en tout cas, soutient qu'à même les levés sismiques, on pourrait augmenter nos connaissances sur les effets des levés sismiques et je fais référence ici à la page 159, le troisième paragraphe.

470 Dans les années soixante, dans les années quatre-vingt, il y a eu beaucoup de levés
sismiques dans le golfe. Ce que j'en sais jusqu'à maintenant, c'est qu'on a de la difficulté à voir
les impacts de ces levés sismiques là, puis on n'est pas capable de faire le lien entre les levés
sismiques et l'abondance de certains stocks, et on n'est pas capable de situer l'impact des
levés sismiques dans le comportement de certains stocks; puis on n'est pas capable non plus
de voir si ça pourrait être un élément qui aurait pu, sans être responsable au complet de
l'effondrement ou de la chute de certains stocks, avoir été un aussi des éléments qui aurait pu
475 causer. Il y a beaucoup, on nage dans une mer d'incertitudes, vous me permettez l'expression.

Alors le Comité d'experts nous dit, on pourrait faire des levés sismiques puis augmenter
nos connaissances.

480 Alors comment le Comité a-t-il vu les prochains levés sismiques? Comment a-t-il vu
que ça pourrait augmenter nos connaissances, compte tenu du fait qu'il y en a eu supposément
beaucoup dans le passé, puis que nos connaissances ne semblent pas précises sur cette
question-là. Est-ce que c'est en termes de processus utilisé? Est-ce que vous avez déjà défini
comment ça pourrait se faire?

485

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, du côté du Comité donc, de quelle façon, quels bénéfices vous escompteriez de
levés sismiques à caractère expérimental, là, tel que mentionné dans votre rapport?

490

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui effectivement. Une des recommandations très importantes des experts qui se sont
penchés justement sur l'absence de connaissances, en certains domaines, des effets des levés
495 sismiques sur les écosystèmes en général, les experts recommandent de procéder à des
travaux de levés sismiques ayant une composante scientifique, à savoir que lorsque – on
pourrait organiser donc un programme de levés sismiques avec, en même temps, un
programme scientifique d'acquisition de connaissances qui permettrait justement de pallier à ce
manque de connaissances là.

500

Vous comprendrez que de tels travaux s'ils étaient menés d'une façon individuelle, à
savoir qu'il y a simplement une dimension scientifique, ces travaux-là nécessitent des budgets
considérables, parce qu'il faut affréter des bateaux, l'équipage, les appareils et tout ça. Il serait,
je dirais, plus réalisable de permettre justement la réalisation de levés sismiques ayant une
505 composante scientifique en même temps, avec un programme très très précis, avec des
chercheurs qui ont un programme bien bien bien - avec des objectifs tout à fait scientifiques
bien précis qui permettraient justement d'aller cueillir, rechercher les connaissances
manquantes dans l'océan d'incertitudes dont vous mentionniez tout à l'heure.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

515 Monsieur Cantin, par exemple si on prend, référons-nous au projet de Corridor Ressources dont GSI a fait des relevés sismiques cet hiver, l'hiver dernier, au large de l'île du Cap-Breton. Donc une superficie de quelques milliers de kilomètres carrés, donc limitée, donc c'était pas, même pas, Nouvelle-Écosse a une petite portion sur son territoire qui est dans le golfe, mais c'était une petite portion néanmoins de son propre territoire qui était extracôtier, qui faisait l'objet de levés sismiques.

520 Et dans ce cas-là donc, on avait un territoire limité, relativement homogène, à ce que j'ai pu comprendre, et ensuite de ça, c'est qu'il y avait une préoccupation particulière, donc notamment pour Pêches et Océans, c'était le crabe des neiges entre autres. Donc on cherchait, on avait un but précis sur une surface limitée. Donc, bien entendu, on a pris des 525 levés sismiques qui avaient une utilité pour la recherche pétrolière, mais on lui a affecté une composante scientifique précise. Donc on cherchait à avoir les effets de façon précise, sur une surface limitée.

530 Quand vous parlez de levés sismiques à caractère scientifique, ce que vous dites, c'est l'ensemble du golfe, mais à ce moment-là, si on fait l'ensemble du golfe, ça veut dire quoi, là, on va mesurer quoi exactement, là, si on est dans une dizaine de milieux différents?

PAR M. CAROL CANTIN:

535 Le programme, puis ça mon collègue monsieur Laliberté pourrait vous le préciser, quand il y a des travaux de levés sismiques, un programme de levés sismiques, ces travaux-là couvrent généralement une surface quand même limitée, ne couvrent pas l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Donc les travaux couvrent une partie du golfe et donc forcément, ça réduit le secteur d'investigation.

540

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Donc ce que vous aviez à l'esprit, le Comité avait à l'esprit, c'était des levés sismiques dans des secteurs, dont un secteur particulier du golfe et dans lequel on va essayer de déterminer une problématique particulière, la portée d'une problématique particulière et non, par exemple, un projet comme GSI qui couvrait la majeure partie du golfe.

C'est quoi que le Comité avait en tête, est-ce que vous vous souvenez?

550 **PAR M. CAROL CANTIN:**

C'est ça, alors le projet de GSI, ça couvrait le sud de l'île d'Anticosti. Il ne couvrait pas l'ensemble, la majeure partie du golfe. Alors on peut prévoir que, en fin de compte on anticipe beaucoup sur les projets de levés sismiques qui pourraient être déposés au ministère des
555 Ressources naturelles pour autorisation, ça peut être une partie beaucoup encore plus restreinte, comme on l'a vu au niveau de Old Harry. Les levés qui avaient été effectués dans cette région-là couvraient quand même un secteur plutôt limité.

Alors on peut pas anticiper quelle sera la demande, quelle sera la nature des projets de
560 levés sismiques qui seront déposés à l'avenir, mais on peut d'ores et déjà savoir que ce n'est pas l'habitude des entreprises de procéder à des levés sismiques sur l'ensemble du golfe parce que ça correspond – d'abord, il y a déjà des contraintes au niveau, là, on le sait déjà, au niveau des saisons, au niveau des habitudes des mammifères et des poissons. Donc déjà au départ, il y a des secteurs et des périodes de l'année qui sont plus contraignantes.

565

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Peut-être j'adresserais la question au ministère de l'Environnement, dans ce même
570 paragraphe, on parle vraiment d'acquisition de nouvelles connaissances et en regard de la préservation des stocks de poissons.

Pouvez-vous me donner des exemples de nouvelles connaissances que vous
575 envisagiez quand vous avez mis cette affirmation-là, pour permettre justement de comprendre la nature des levés expérimentaux?

575

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Un peu comme Pêches et Océans, l'expérience de Pêches et Océans au nord du Cap-
580 Breton, dans le fond, l'idée, c'est que il y a des ressources halieutiques qui sont plus fragiles que d'autres. Il y a des zones qui sont aussi plus fragiles que d'autres et effectivement, il y a une grande incertitude qui tourne autour des impacts des levés sismiques sur les différentes ressources.

Et l'idée que l'on avait derrière ça, c'était qu'il pourrait y avoir, comme il y a eu au Cap-
585 Breton au sujet du crabe des neiges, il pourrait y avoir simultanément des levés sismiques mais qui seraient accompagnés avec un protocole de recherche rigoureux qui adresserait des questions particulières.

Bon, le crabe des neiges, c'est une espèce. Il y a d'autres espèces qui sont aussi
590 vulnérables, on parle par exemple des loups de l'Atlantique, qui sont plus sédentaires, qui ont un habitat plus restreint, qui ne pourraient pas nécessairement fuir, contrairement aux poissons

pélagiques. Alors est-ce que ces poissons-là, par exemple, qui ont un statut d'espèce particulier, pourraient être affectés, c'est une autre question qui pourrait être posée.

595 Et je pense que l'autre aspect, qui demande une expérimentation exhaustive sur les impacts des levés sismiques, touche les mammifères marins. On a relativement peu de données sur les conséquences des levés sismiques sur les mammifères marins. On a quand même des données sur leurs comportements d'évitement, on a des données sur leur changement de comportements en ce qui a trait à la vocalisation par exemple. Mais lorsqu'ils
600 quittent, par exemple, des zones d'alimentation, on connaît pas vraiment c'est quoi l'incidence que ça peut avoir sur l'accumulation des réserves d'énergie et éventuellement sur leur succès reproducteur.

605 C'est sûr qu'on est dans le flou, c'est des études qui sont pas nécessairement faciles parce qu'on tombe dans les effets sublétaux. Et c'est pareil pour les poissons d'ailleurs ou les crustacés, quand on tombe dans des effets qui peuvent resurgir au bout de quelques mois ça devient beaucoup plus compliqué. Et c'est là que ça demande des études plus approfondies. Mais si on veut trouver une solution, on n'a pas le choix quand même d'expérimenter dans le cadre de levés sismiques.

610 Mais je voudrais peut-être juste dire que la préoccupation actuelle, elle est émergente. Tout le monde, il y a une évolution au niveau de la pensée environnementale, notamment au niveau des levés sismiques.

615 Et les États-Unis vont produire, incessamment je pense, ce qui est prévu, c'est même au mois de juillet, un rapport qui fait état des connaissances qui vont développer des nouveaux seuils critiques pour ce qui est de la réception des sonores, des sons au niveau des différentes espèces. Et c'est accompagné, à ce que j'en sais, de nouvelles expérimentations qui ont permis de déterminer ces seuils-là.

620 Donc c'est une grosse étude que tout le monde attend avec impatience, Pêches et Océans compris, qui a coûté plusieurs millions de dollars et sur laquelle une analyse environnementale de levés sismiques devrait de toute façon s'appuyer.

625 Je pense que le rapport d'experts fait état des connaissances actuelles. Ces connaissances-là évoluent et toute analyse environnementale qui porterait sur les levés sismiques dans un (1) an, deux (2) ans, quatre (4) ans, devrait de toute façon tenir compte des nouvelles informations qui seront disponibles bientôt. Voilà ma réponse.

630 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

635 Pour le Comité, ce programme expérimental, c'est un programme que se ferait, dans sa
tête de ce comité-là, un programme qui se ferait avant des autorisations futures, afin de mieux
comprendre comment ça se déroule? Ou ça serait concomitant avec des autorisations
données?

640 Autrement dit, est-ce que ça demanderait un permis de recherche scientifique ou ça va
vraiment dans le programme d'exploration?

PAR M. ROBERT JOLY:

645 Monsieur le Président, les deux (2) sont possibles. On peut évidemment penser à un
programme spécifique, avec des composantes de levés sismiques mais dessinées ou
élaborées en fonction de la recherche d'informations. Mais les experts pensaient aussi à
profiter de levés sismiques qui seraient réalisés dans le cadre d'une autorisation, si une
autorisation était donnée, d'en profiter pour aussi aller chercher de l'information.

650 Cette façon de faire là, c'est pas une façon nouvelle, c'est assez fréquent en évaluation
environnementale. C'est pas nouveau qu'il y a des incertitudes en évaluation
environnementale, on essaie de faire une prévision. Alors forcément, il y a toujours une marge
d'incertitude qui est reliée à la prévision.

655 Lorsqu'on a des projets répétitifs, on finit par apprendre suffisamment pour bien
maîtriser les impacts. Quand c'est pas le cas, souvent ce qu'on fait effectivement, c'est dans le
cadre d'une autorisation, on demande de faire des suivis environnementaux. Et les suivis sont
souvent des programmes d'acquisition de connaissances, parfois peut-être des programmes de
recherche, moins souvent, mais plutôt des programmes d'acquisition de connaissances pour
660 aller vérifier effectivement si ce qui a été prévu, c'était prévu en termes d'impact ou bien même,
si la ressource qui a été décrite, c'est bien celle-là, elle est bien à la bonne place.

Et ça s'accompagne souvent, ce genre de programme là, dans le cadre d'une
autorisation.

665

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Une dernière petite question. Qui serait le promoteur d'un programme expérimental?

670 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Bien, on peut le voir de deux (2) manières. S'il s'agit d'un projet qu'on doit évaluer dans
le cadre d'une évaluation environnementale puis il faut donner une autorisation, c'est le
promoteur qui doit le faire. En tout cas dans le processus québécois d'évaluation
675 environnementale, on rend responsable le promoteur de le faire, on l'oblige de toute manière à

le faire, sans quoi il a pas son autorisation. Et on élabore avec lui le programme de suivi. Et lorsqu'on est satisfait, c'est à lui à le réaliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

685

Oui peut-être pour reprendre un peu la question de madame Landry sous un angle un peu différent.

690

Puisque le comité d'experts ou les intervenants ici sont en mesure, dans un ordre général, de nous indiquer quelles seraient les retombées, les investissements en termes de dizaines de milliards de dollars, est-ce qu'on serait pas aussi en mesure de nous mettre en relative proportion, parce qu'on indique souvent que ça coûte cher faire des travaux, les enjeux véritables en termes de risque financier?

695

C'est-à-dire par exemple, c'est quoi la valeur des stocks de poissons qui sont en péril versus la valeur des profits escomptés de l'exploitation générale, d'après les données d'Hydro-Québec et vis-à-vis ça, c'est quoi, en proportion, le coût que ça exigerait de faire des travaux a priori? D'acquérir les connaissances avant plutôt que de peut-être risquer de les acquérir pendant?

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors votre question, c'est quand même une question qui peut nécessiter un peu...

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

705

Une réflexion.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

... une réflexion et développement pour être capable de mettre un programme de travail et de tenter de mettre des coûts sur ce programme.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

715

Mais l'idée ici, c'est de quand même de clarifier. Je pense que c'est un peu la question de madame Landry, finalement, de savoir quelles sont les proportions, quels sont les enjeux? On peut le faire côté économique du côté des ressources, ça serait bien de les placer vis-à-vis

des ressources halieutiques et ensuite de placer dans ça, finalement, c'est quoi les coûts proportionnels vis-à-vis les risques encourus?

720

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc un genre d'analyse de risques?

725

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Plus ou moins, oui.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est des choses que le Comité a examinées?

PAR M. ROBERT JOLY:

735

Comme j'ai mentionné, monsieur le Président, pas du tout, le Comité n'avait pas ce mandat-là. C'était pas du tout la perspective qui était prise à cette étape-ci.

740

Ça ne veut pas dire que ce ne sont pas des choses qui doivent être faites, dépendamment de la façon dont les recommandations seront faites et reçues par le ministre. Il faudra sans doute aussi faire l'évaluation des prochaines étapes de l'exploration pétrolière si on doit aller de l'avant. Ça, c'est certain que dans ce contexte-là, les évaluations économiques vont se faire, ça c'est clair.

745

À cette étape-ci, d'essayer de déterminer des coûts, j'essaie de bien commencer la question pour bien la comprendre, mais de faire la comparaison entre les bénéfices économiques d'un aspect par rapport aux bénéfices et-ou aux coûts des autres aspects, je pense pas qu'on soit en mesure de faire ça à cette étape-ci.

750

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Alors madame Landry!

755

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Oui!

PAR M. MICHEL GILBERT:

765

C'est Michel Gilbert ici. J'aimerais apporter quelques précisions un peu sur le questionnement de madame Landry, parce que je pense qu'il y a un certain nombre de points importants qui doivent être soulevés, puis que la Commission doit prendre en compte dans l'évaluation...

770

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Monsieur Gilbert, pouvez-vous faire un rappel brièvement, parce que je m'en allais aussi faire un rappel que la semaine dernière, c'est une question qui a été abordée de façon assez intense, il y a eu plusieurs questions, c'est-à-dire que les gens peuvent aussi consulter les transcriptions de Rimouski. Beaucoup d'éléments de réponses ont déjà été apportés.

780

Ça fait que je vais vous laisser faire un topo, mais dans la perspective de ce qui s'est dit notamment la semaine dernière, monsieur Gilbert, s'il vous plaît.

785

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, je vais être très bref.

790

Premièrement, le premier point qui est important, c'est que oui, des études expérimentales peuvent être effectuées en marge de relevés sismiques. Dans un premier temps, il est important de garder en tête, puis je pense que monsieur Joly l'a soulevé, il est important de garder en tête qu'on ne peut pas autoriser des projets d'exploration sismiques simplement sur la base qu'il y a de la recherche qui va se faire en marge. Ça doit respecter tous les principes qui sont dictés par les lois qui sont en cause, bon.

795

Deuxième point, oui, il y a toutes sortes d'études qui peuvent être faites en marge de projets d'exploration sismique dans la mesure où on a le temps et les moyens de préparer de telles missions, une fois que les autorisations ont été données.

800

Et de telles études-là, madame Lesage la semaine dernière, sur les mammifères marins par exemple, la mise en place d'émetteurs satellites sur des mammifères marins, c'est une option. L'étude telle que celle qui est effectuée au large du Cap-Breton, en marge des projets de relevés sismiques qui se sont faits l'hiver dernier sur le crabe des neiges, en est une autre.

805

Il y a des études qui existent aussi, qui ont été faites en Europe par exemple, sur les effets des relevés sismiques sur le déplacement de certains stocks de poissons dans des lieux

où se faisait la sismique par exemple, on faisait du chalutage avant les relevés sismiques pour noter la présence de poissons puis leur abondance. On fait les relevés sismiques, immédiatement après les relevés sismiques, il y a d'autres échantillonnages par chalutage qui
805 sont faits et on compare les données obtenues avant et après pour voir si les relevés sismiques auraient pu entraîner un certain déplacement ou un certain changement dans le comportement de certains stocks de poissons. Il y a de la littérature scientifique qui existe à cet effet-là.

Maintenant, il faut garder en tête que, je pense ce à quoi madame Landry fait référence, ce sont les impacts à long terme sur le maintien des populations, la productivité du stock, etc. Ça, c'est bien important de garder en tête que les études qu'on va faire en marge de relevés sismiques peuvent fournir certaines indications sur les impacts à court terme, comme par exemple déplacement de certaines espèces, évitement de certaines zones, etc. Peut-être des mortalités à proximité de la source, etc.
815

Mais quand on parle d'impacts à long terme sur le maintien des populations sur plusieurs années, là on rentre dans des projets de recherche qui sont beaucoup plus compliqués et ce n'est pas seulement que des études expérimentales en marge de relevés sismiques qui vont permettre de répondre à ces questions-là. Là on parle de projets à long
820 terme où on va suivre des populations de poissons, dans des secteurs donnés par exemple, après des relevés sismiques, sur plusieurs années, pour voir si à long terme, les relevés sismiques peuvent avoir entraîné des changements dans la distribution des poissons.

Mais il faut garder en tête également que, en menant des études comme ça, on n'aura pas nécessairement la réponse à nos questions. Parce qu'il y a toutes sortes de facteurs environnementaux qui peuvent également rentrer en ligne de compte sur lesquels on n'a pas de contrôle. Comme par exemple des changements de température dans la colonne d'eau qui peuvent aussi affecter la distribution des poissons, des changements dans l'abondance de certains prédateurs par exemple.
825

Donc il est très difficile de pouvoir répondre à ces questions sur l'aspect à long terme, les implications pour les populations. Puis c'est là qu'on a beaucoup de manque d'informations dans la littérature scientifique.
830

PAR LE PRÉSIDENT:
835

Ça c'est un problème mondial.

PAR M. MICHEL GILBERT:
840

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Très bien.

Oui, madame Landry!

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

850

Oui. Mon autre bloc de questions porte sur l'approche de précaution. Sud Anticosti, c'est une zone de pêche de crevette en passant, et les poissons migrent, alors dans le cas de poissons de fond, morue, sébaste, les lignes qui sont là sont pas respectées évidemment par les poissons. Ça se promène d'une ligne à l'autre.

855

Dans le rapport du Comité, le Comité d'experts, à la page 170, 159, 170, traite de l'approche dite de précaution. Si on a vécu des effondrements de stocks dans le secteur des pêches, c'est peut-être dû au fait aussi qu'on n'a pas assez utilisé l'approche dite de précaution.

860

Depuis la fin des années quatre-vingt, on note un changement dans les mentalités, un changement dans l'approche pour tenter justement d'avoir ou d'utiliser cette approche au maximum, pour s'organiser puis avoir une exploitation des ressources qui soit durable, qui s'inscrit dans le cadre de développement durable.

865

Le Comité d'experts aborde la question de l'approche de précaution et il reconnaît en même temps que le golfe Saint-Laurent se situe dans un contexte spécifique.

870

Ma question est la suivante: en même temps que vous abordez l'approche de précaution et que vous reconnaissez que le contexte spécifique du golfe Saint-Laurent, le contexte du golfe Saint-Laurent est spécifique, je le mets entre guillemets, vous prônez un peu la mise en place d'activités de levés sismiques, pour avoir plus de renseignements.

875

Est-ce que justement l'approche dite de précaution n'impose pas d'elle-même qu'on pousse plus loin les analyses avant de permettre toute activité dans le golfe Saint-Laurent, qui viendrait déranger et avoir des impacts économiques, socio-économiques majeurs dans nos communautés et sur nos ressources marines?

880

Est-ce que le contexte spécifique du golfe Saint-Laurent n'impose pas de lui-même, si on veut prendre cette approche dite de précaution, qu'on pousse les analyses!

885

Là, vous nous dites qu'on est dans les levés sismiques, qu'il y a pas de projet, mais au fin fond, en fait de toile de fond, il y a un projet là, il faut pas rêver, là. On fait pas des levés sismiques pour s'amuser, puis après ça, mettre ça sur une tablette, ça coûte bien trop cher! Alors il y en a des projets.

Est-ce que l'approche dite de précaution ne nécessite pas qu'on ait une vision globale? Dans le secteur des pêches, on nous a toujours reproché de pas avoir cette vision globale là dans les années antérieures et d'avoir eu des pratiques qui ont nui à la reconstitution de la ressource.

890

Alors maintenant qu'on essaie d'avoir une vision globale, est-ce que dans ce contexte-là, faut pas l'avoir cette vision globale là?

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Alors du côté du Comité par exemple, avant par exemple d'autoriser des levés sismiques, est-ce qu'il y a des préalables qu'il faudrait aller chercher.

900

Par exemple, la semaine dernière, on a longuement parlé de modèles acoustiques, de calage de modèles acoustiques, en fonction de différences géométriques qu'on retrouve dans le golfe. Est-ce que c'est des prérequis qu'on devrait avoir, ça, avant de formellement faire des levés sismiques de type canons à air, est-ce qu'il y a des préalables que vous voyez?

PAR M. ROBERT JOLY:

905

Monsieur le président, je pense qu'on pourrait prendre pour exemple le projet qui a été sous examen par l'Office national de l'énergie, qui est en demande d'autorisation, bon, depuis deux (2) ans mais qui n'a toujours pas abouti. Lorsqu'on dit qu'il y a pas de projet, c'est parce qu'en fin de compte, après tout cet examen-là, le demandeur d'autorisation a retiré sa demande.

910

Mais pendant tout cet examen-là, je pense que ce qu'on peut voir, c'est ce qui a été fait, c'est effectivement de questionner l'information, toute la documentation qui a été produite dans le cadre de ce processus-là le montre très bien. Ça a été de questionner l'ensemble de l'information sur tous les rapports, les questions des impacts sur les différents organismes vivants, la question que vous venez de soulever sur, par exemple, les modèles de dispersion, est-ce qu'ils sont suffisamment précis, est-ce qu'il y a moyen d'aller plus loin. Et c'est le genre de questionnement qui se fait dans le cadre d'un processus d'autorisation.

915

Le processus d'évaluation environnementale, essentiellement, c'est à ça qu'il sert, c'est à faire les analyses de risques puis d'appliquer le principe de précaution, dans le sens où on dit que, avant de prendre une décision, faut s'assurer d'avoir la meilleure information possible et d'être capable d'évaluer au mieux les impacts; et si il y a des incertitudes, de prendre une décision en fonction d'un risque. Il restera toujours un risque, mais le risque qui va être le plus acceptable, le plus acceptable en fonction de ce que les scientifiques donnent comme avis, et aussi le plus acceptable en fonction des opinions qui sont exprimées par le public.

920

925

930 Ces processus-là sont des processus ouverts, qui font appel à la participation du public. Et c'est en bout de course qu'on détermine si le risque est suffisamment faible pour pouvoir l'autoriser.

935 Alors lorsqu'on parle d'acquérir des connaissances dans le cadre d'un projet comme celui qui pourrait être réalisé, monsieur Gilbert l'a mentionné tantôt, on n'autorise pas un projet pour aller chercher de l'information. On commence par voir s'il est acceptable; s'il est acceptable puis qu'on peut le réaliser, sans mettre en péril les ressources, là, après ça on peut regarder qu'est-ce qu'on peut faire pour aller chercher de l'information.

940 Le projet ne s'est pas encore rendu à terme dans ce cas-là, mais on peut voir par les commentaires qui avaient été faits que, après avoir fait état – on n'a pas les lignes sismiques sur la carte – mais après avoir regardé les lignes qui étaient proposées par GSI, il y a plusieurs zones qui avaient été identifiées comme étant des zones sensibles qui, a priori, auraient dû être éliminées. Mais il restait des zones où il y avait des possibilités d'en faire. Le processus s'est pas rendu au bout, mais si ça avait été le cas, on aurait pu par exemple adjoindre un programme de recherche à l'autorisation

945

PAR LE PRÉSIDENT:

950 Par contre par exemple, Pêches et Océans la semaine dernière, bon, suggérait en disant, parlons de modèles acoustiques de propagation des ondes sonores, bon, Pêches et Océans disait, bon, il est possible de caler un modèle, donc en fonction soit dans l'estuaire, soit sur le plateau madelinien ou dans la fosse Saint-Laurent, avec des sources de faible, de très faible puissance par rapport aux canons à air, donc un centième (1/100), un cinq centièmes (1/500), un millième (1/1000), là, des sources qui sont utilisés chaque été, en fait chaque année ce type de source là est utilisé actuellement dans le golfe, depuis de nombreuses années, c'est 955 utilisé tout le temps, chaque année. Donc avec des sources de faible puissance, de caler des modèles.

960 Donc on pourrait avoir une excellente idée, en reconnaissant par exemple aussi la nature du fond du golfe, à savoir quels secteurs sont limoneux, argileux, sablonneux, etc. et à la suite de ça, on cale des modèles acoustiques à l'aide de sources de très faible puissance. Donc ça serait pas de la recherche sismique en termes recherche pétrolière mais ces sources-là, notamment, pourraient aussi permettre d'acquérir des connaissances sur la nature du fond. Mais ça, ce n'est pas des levés sismiques à des fins pétrolières.

965 Est-ce que c'est des choses qui sont à considérer possibles ou on veut vraiment dire, le seul moyen d'imaginer une meilleure connaissance, c'est de procéder en même temps à des levés sismiques fonctionnels.

PAR M. ROBERT JOLY:

970

Non, je pense pas qu'il faut voir la recommandation du Comité d'experts de cette manière-là, parce que le Comité a bien fait valoir qu'il faut continuer à acquérir des connaissances. Il a pas dit que le seul moyen, c'est de profiter des levés sismiques, il faut aussi poursuivre la recherche fondamentale, ça c'est certain. Il faut aller trouver d'autres moyens de le faire.

975

L'approche suggérée, comme je disais tantôt, n'est pas exclusivement de faire des programmes de recherche dans le cadre de levés sismiques autorisés, il peut y avoir des programmes expérimentaux de levés sismiques, comme vous le décriviez tantôt, avec des sources de puissance différentes pour aller chercher l'information supplémentaire.

980

On peut aussi, ça c'est une approche de calage du modèle de dispersion, on peut vérifier aussi dans quelle mesure les prévisions qui sont faites pour les corridors de sécurité en fonction de l'atténuation horizontale, aller voir si effectivement, la limite du corridor, s'il est de cinq cents mètres (500 m), est-ce que le son à cet endroit-là est vraiment celui qui était prévu? Avec des observations visuelles, donc ça nous permet aussi d'aller mesurer précisément s'il y a des effets, s'il y a pas d'effets, ou d'avoir des connaissances supplémentaires sur la distribution des animaux.

985

Mais c'est clair que tout le processus d'évaluation environnementale est basé sur la connaissance, et la connaissance des effets des impacts sur les animaux, et une fois qu'on a dit qu'il y a un impact, il faut aller plus loin que ça, il faut déterminer si l'impact est important ou pas important. Parce qu'on peut avoir des impacts, mais qui sont acceptables pour toutes sortes de raisons, d'autres qui ne le sont pas.

990

995

Et c'est la difficulté, c'est d'être capable de déterminer si l'impact qui a été identifié va conduire à des conséquences qui sont inacceptables ou qui peuvent être atténuées, d'une manière ou d'une autre, ou qui, de toute façon, vont s'atténuer aussi de façon naturelle pour certains autres cas.

1000

Mais fondamentalement, la connaissance, c'est vraiment la base même de ce processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Très bien.

Madame Landry!

1010 **PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

Oui, j'aurais deux (2) questions plus précises dont une qui m'a été apportée par un pêcheur.

1015 Alors la première question, c'est: où se situe le MAPAQ, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans tout ce processus-là, ces questions-là relatives aux levés sismiques? Première question.

1020 Et la deuxième question: dans les cas de plates-formes de forage, à quelle distance des plates-formes de forage peut-on continuer à pêcher?

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Alors nous allons passer du côté peut-être de monsieur Laliberté sur la plate-forme, si vous êtes en mesure de nous donner une indication à peu près, les zones de sécurité ou les zones de restriction pour la pêche, si vous êtes au courant de cet élément? On ira au MAPAQ après.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1030 Monsieur le Président, c'est une information que je dois aller chercher. Je n'ai pas en main l'information précise concernant les distances à respecter par rapport aux plates-formes de forage.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1040 Si vous êtes capable de nous trouver des références sur ces éléments-là, parce que j'imagine, par exemple, on doit être capable de se référer à des choses en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve, où on peut avoir les périmètres de sécurité. Très bien.

1045 Du côté du MAPAQ, jusqu'à maintenant, quelle a été l'implication du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en rapport avec les projets de levés sismiques et aussi, bien entendu, dans le cadre plus général de l'exploration pétrolière et gazière jusqu'à maintenant?

PAR M. MAURICE GAUDET:

1050 Disons, je peux pas apporter de réponse précise à ce niveau-là. Il va falloir que je consulte mes supérieurs immédiats et plus hauts aussi, là.

Disons que le MAPAQ se préoccupe évidemment des levés sismiques. Je regardais tantôt tous les relevés qu'il y a eu depuis 1968 dans le golfe, puis c'est assez impressionnant

quand on regarde cette carte-là, c'est presque renversant de voir tous les relevés sismiques qui ont été faits.

1055

Et ces années-là, ce qu'on disait, c'est que, évidemment, le nombre de décibels qui étaient utilisés pour les relevés étaient probablement beaucoup plus élevés qu'actuellement, si bien qu'il y a possiblement eu des dommages sur des ressources marines.

1060

Maintenant, je voudrais pas m'avancer plus loin à ce niveau-là, j'aimerais mieux consulter avant d'apporter une réponse précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

C'est ça. D'ailleurs je feuillette le rapport du Comité, j'essaie de tomber sur les remerciements des collaborateurs et je crois, de mémoire, qu'il y avait pas de personnes des pêcheries, du ministère de l'Agriculture?

PAR M. ROBERT JOLY:

1070

Monsieur le Président, lorsque le mandat a été confié, là, aux deux (2) coprésidents de constituer le Comité d'experts, on a fait le tour de plusieurs unités effectivement gouvernementales, on a contacté des gens du ministère de l'Agriculture, Pêcheries, Alimentation là-dessus, pour voir quelle collaboration pourrait être apportée.

1075

Comme il y avait un expert indépendant qui avait été sélectionné, monsieur Jean-Claude Brêthes, ce qui a été convenu, c'était de laisser monsieur Brêthes faire l'exercice et au besoin, si ça avait été nécessaire, on aurait eu des consultations.

1080

Mais en bout de course, étant donné que le portrait général qui avait été fait était complet, satisfaisant, il y a pas eu d'autres contacts qui ont été pris avec le ministère de l'Agriculture.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085

D'autres précisions en rapport avec les réponses, madame Landry?

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

1090

Juste avant de terminer, si vous me permettez, une petite sous-question.

Cette semaine, monsieur Cantin, dans une de ses réponses à un intervenant, a précisé que les pêches étaient en difficulté; c'est en réponse à une intervention qui concernait les emplois éventuels dans le cas où il y aurait de l'exploitation ou la mise en valeur

1095 d'hydrocarbures. Monsieur Cantin a précisé que les pêches étaient en difficulté et que les emplois pourraient être recyclés.

Les crustacés, les pêches ne sont pas en difficulté. Certaines pêches sont en difficulté, la morue et le sébaste. En général dans les crustacés et le homard, la crevette et le crabe des neiges, ce ne sont pas des pêches en difficulté. Ce n'est pas une industrie qui est en "phasing out", c'est une industrie qui est très dynamique.

Et j'aimerais savoir de monsieur Cantin sur quelle base il s'est appuyé pour dire que les pêcheries étaient en difficulté?

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cantin.

1110

PAR M. CAROL CANTIN:

J'ai mentionné ce que vous mentionnez, madame, lorsqu'on parlait justement de l'économie de Terre-Neuve. Je faisais référence à la pêche à la morue, bien sûr.

1115

Je disais que l'économie de Terre-Neuve, son produit national brut avait augmenté, était un des meilleurs, avait une des meilleures croissances au Canada depuis quelques années, et j'avais souligné que c'était peut-être pas dû aux pêches qui étaient probablement en difficulté en raison, entre autres en raison de la morue, je crois que ça, c'est un secret pour personne, mais c'était dans le cadre justement de Terre-Neuve et non du golfe du Saint-Laurent.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Petite précision, c'était dans ce contexte-là, très bien.

1125

Alors madame Landry.

PAR Mme GABRIELLE LANDRY:

Très bien, ça me va.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1135

SÉVERINE PALLUEL

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant appeler madame Séverine Palluel. Bonjour madame, à vous la parole!

1145 **PAR Mme SÉVERINE PALLUEL:**

1150 Je suis ici à titre de coordonnatrice de la Société de conservation des Îles. Je voudrais enchaîner sur, on a parlé des modèles, il y a, dans le rapport du Comité d'experts, la possibilité de faire des modèles effectivement pour étudier les atténuations. Ils en parlent comme quatre (4) lignes, je pourrais vous les citer, là, je les ai notées, puis ils finissent en disant, ça semble plus opportun de faire des couloirs de sécurité.

1155 Dans le rapport, on trouve beaucoup d'incohérences avec ça. Je pense qu'il en a été parlé hier par madame Lucie d'Amours, sur les observations qui ont été faites notamment en mer de Behring.

1160 Je voulais savoir pourquoi, je vais noter une autre incohérence aussi, monsieur Laliberté nous a dit, mardi soir, qu'il y aurait pas du tout de levés sismiques en bas de cinquante mètres (50 m) puisque les bateaux ne pouvaient pas, avaient besoin de plus que ces hauteurs-là, on sait depuis que c'est pas vrai, puisqu'il y a des autorisations autour des Îles pour trente mètres (30 m) et qu'on fait référence à des hauteurs de vingt-cinq mètres (25 m) dans le rapport.

1165 Je voudrais savoir pourquoi le principe des modèles a été écarté si vite et pourquoi il y a autant de différence entre ce qu'on trouve dans le rapport et le discours qu'on peut avoir de nos intervenants du Comité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Très bien.

Alors des éclaircissements concernant les marges de sécurité, les couloirs de travail, les profondeurs. Est-ce qu'il y a eu une comptabilisation claire du Comité à ce sujet-là.

1175 Hier on discutait, entre autres, de la marge, un couloir de cinq cents mètres (500 m) pour la protection des mammifères marins. Les profondeurs minimales, bien entendu, bon, on semble voir qu'il y a quand même des secteurs, par exemple le banc Bradelle ou des endroits comme ça, semblent avoir moins de cinquante mètres (50 m) de profondeur.

1180 Alors quelles sont vraiment les contraintes relativement, si on compare ça au golfe, pour les levés sismiques, et quelles sont les marges de sécurité?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui monsieur le Président, en ce qui concerne les profondeurs, effectivement, il y a eu différents discours. J'aimerais peut-être préciser ma pensée là-dedans.

1185

Ce qu'il est important de retenir, c'est que, comme je l'ai mentionné dernièrement, le bateau, lorsqu'il doit tourner, évidemment le bateau avance entre quatre (4) et six (6) nœuds, et la chaîne de géophones derrière lui peut avoir entre quatre (4 km) et six kilomètres (6 km), en arrière du bateau, donc si le bateau se promène, disons, parallèlement à la côte, le bateau va pouvoir aller dans des profondeurs d'eau qui sont moindres, pour la simple et bonne raison qu'il n'aura pas vraiment à ralentir.

1190

Par contre, si le bateau fait une ligne qui est perpendiculaire à la côte et à la fin de la ligne doit amorcer un virage, il faut s'imaginer que le câble qui est à six kilomètres (6 km) en arrière du bateau n'aura plus une vitesse de quatre (4) à six (6) nœuds, mais va réduire considérablement sa vitesse, et le câble va caler au fond. Donc c'est pour cette raison que j'ai mentionné la distance de cinquante mètres (50 m), lorsque le bateau doit amorcer un virage à proximité d'une côte, perpendiculairement à une côte. Et si le bateau est en continuité, marche en continu parallèlement à la côte, il pourra atteindre des profondeurs ou effectuer des levés à des profondeurs qui sont moindres.

1195

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1205

Donc ça veut dire par exemple, dans des secteurs comme le banc Bradelle, par exemple, bon, les profondeurs qui sont d'une trentaine de mètres, si je me souviens bien, étant donné que le bateau serait logiquement au milieu d'une course, là le problème se poserait pas. Tandis que si c'est trente mètres (30 m) près d'une côte, ça serait plus problématique. C'est ce que vous nous expliquez.

1210

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

En effet.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1220

Oui, madame Palluel.

PAR Mme SÉVERINE PALLUEL:

1225 Mais comment il explique que les cent quatre-vingts décibels (180 dB) qui sont
déterminés pour les couloirs de deux cent cinquante mètres (250 m) de chaque côté du navire
correspondent à un calcul pour une profondeur de cinquante mètres (50 m), s'ils vont, puisqu'on
sait que l'atténuation dépend de la profondeur, pourquoi est-ce que la mesure de sécurité a été
prise sur cinquante mètres (50 m), si on compte aller jusqu'à vingt-cinq mètres (25 m) de
profondeur.

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1235

Alors du côté des couloirs de sécurité, on avait les marges latérales de cinq cents
mètres (500 m) par exemple, on parlait des mammifères marins. Alors quelle est la différence
fondamentale entre les couloirs de sécurité qui peuvent être établis de façon latérale et en
profondeur.

1240

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1245 Monsieur le Président, pour un levé sismique, les experts ont bien mentionné qu'il fallait
tenir compte de la puissance de la source pour déterminer des couloirs de sécurité. Les
couloirs de sécurité, il faut les voir en trois (3) dimensions aussi. Et pour un levé dans une
région précise, il faudrait idéalement tenir compte de la profondeur, de la bathymétrie du milieu,
pour justement bien évaluer les couloirs de sécurité et évaluer la puissance des canons à
utiliser. Donc c'est un ensemble de données qu'il faut considérer avant de définir les couloirs.

1250 Et ces couloirs-là peuvent varier d'une région à l'autre dépendamment justement des
notions de bathymétrie et la puissance à utiliser doit également être considérée. Donc c'est un
ensemble de facteurs à considérer.

1255 Ce que le Comité des experts a fait dans son rapport, ils ont déterminé des couloirs de
sécurité de façon générale. Mais ils disent bien, dans leurs recommandations, qu'on doit tenir
compte, qu'on doit optimiser les sources. Mais quand ils disent optimiser les sources, c'est
optimiser des sources en fonction justement de tous les paramètres dont la bathymétrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1265 Pour une énergie disons constante qui est utilisée pour calculer la largeur du corridor, disons pour deux cent cinquante mètres (250 m), vous avez calculé une certaine énergie qui est ressentie à deux cent cinquante mètres (250 m).

1270 De combien de fois elle est de plus, cette énergie-là, à cinquante mètres (50 m) sous le bateau, sous les canons, par rapport à deux cent cinquante mètres (250 m). Est-ce que vous pourriez nous répondre?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1275 Il faudrait effectuer des calculs pour répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Dans le rapport du Comité d'experts, il y a certaines données qui sont présentées sur les tableaux, du point de vue vertical et horizontal, bon, on peut se référer à ces données-là, bien entendu. Après ça, il y a aussi – ça, c'est le tableau 2.2. qui donne des exemples à cet effet-là notamment.

Monsieur André, une question.

1285 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1290 Oui, bien en fait, si on se fie à ce tableau-là, et si je reprends la question de madame, ça voudrait dire que si on utilisait une source qui émet un son de deux cent quatorze décibels (214 dB), ça voudrait dire qu'on se retrouverait autour d'entre vingt-cinq (25 m) et trente mètres (30 m), avec une atténuation de trente-quatre décibels (34 dB) ou approximativement, là, autrement dit autour de cent quatre-vingts (180 dB), qui était la règle du corridor.

1295 Est-ce que ça veut dire que vous irez pas, si vous suivez cette règle-là, est-ce que ça veut dire que vous irez pas en bas de trente mètres (30 m)?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

À quel tableau faites-vous référence?

1300 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Je fais référence au tableau, moi c'est la page 25, vous, vous avez la même page peut-être. Le tableau 2.2 où on voit l'atténuation.

1305 Je fais une intrapolation entre votre distance de quatre (4 m) à l'atténuation de douze
décibels (12 dB), et cent mètres (100 m) à l'atténuation de quarante décibels (40 dB). Je
prends votre source de deux cent quatorze décibels (214 dB), puis là je dis, ça me prend un
corridor vertical de cent quatre-vingts décibels (180 dB) de sécurité, ce qui est vraiment, ce qui
1310 réfère aux dommages physiques. Donc je prends le cent quatre-vingts (180 dB), ça veut dire
une atténuation de trente-quatre décibels (34 dB). Pour me rendre à trente-quatre (34 dB), puis
ça devrait se situer autour de, je sais pas, j'ai arrêté le calcul autour de trente-deux mètres
(32 m). C'était peut-être entre trente-deux (32 m) et cinquante mètres (50 m).

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1315 C'est ce que je mentionnais tantôt, les profondeurs d'eau et la bathymétrie doivent être
prises en compte dans la détermination des couloirs et de la puissance de la source à utiliser.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1320 OK. Ça veut dire que dans certains cas, vous pourriez réduire la puissance en passant
par exemple au-dessus d'un banc, si c'est le banc Bradelle ou autre?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1325 Oui, en effet.

Parce qu'il faut comprendre que la puissance des canons à air, c'est des compresseurs
qui envoient une pression dans des petites fenêtres qui font sortir la bulle d'air. Et en réduisant
1330 la pression des compresseurs, automatiquement on réduit la puissance des canons.

Donc, il y a possibilité d'ajuster la puissance des canons en fonction de la profondeur,
pour respecter justement ces couloirs-là, en fonction de la bathymétrie et non pas uniquement
le couloir horizontal.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, madame Palluel!

1340 **PAR Mme SÉVERINE PALLUEL:**

Ça répond pas beaucoup à ma question sur ce qui est des modèles, parce que
justement, le modèle dont ils parlent, c'est un modèle qui propose ça, d'étudier la nature du
terrain et surtout la profondeur du terrain. Et ils concluent que ça donnerait des valeurs
1345 conservatrices et que par conséquent, ils préfèrent faire des couloirs.

Ça fait que là, vous êtes en train de me dire que le couloir dépend du modèle, et puis eux, ils disent qu'ils veulent pas faire le modèle. Ça fait que là, il y a quelque chose que je comprends pas, là.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le genre de chose que la Commission devra examiner, bien entendu, pour pouvoir compléter son rapport.

1355

Vous avez une autre question, ça va?

PAR Mme SÉVERINE PALLUEL:

Oui, j'ai une autre question qui porte plus sur l'exploration et l'exploitation terrestres aux Îles-de-la-Madeleine. C'est ça, je travaille pour la Société de conservation, et il se trouve que le ministère des Ressources naturelles possède à peu près trente pour cent (30 %) du territoire madelinot, puis Environnement Canada en possède une petite partie aussi.

1360

On a appris hier, en tout cas, il y a du monde qui le savait déjà, mais qu'il y a eu des forages de faits dans la dune à Fatima, dans une zone que je pense être conservation. Je veux savoir c'est quoi la puissance de ces zonages-là.

1365

Est-ce que les zones qui sont zonées conservation sont conservées, parce qu'on empêche les VTT d'aller dessus, on empêche plein de choses d'aller dans les dunes. Pourquoi on fait ça si le ministère des Ressources naturelles peut décider demain que, finalement, il va chercher du pétrole dans nos dunes qui sont soi-disant zonées conservation?

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, on va voir si on est capable d'avoir de l'information. Je rappelle encore, bien entendu, l'information principale a été sortie en fonction des levés sismiques.

1375

Du côté du Comité, monsieur Laliberté, est-ce que vous êtes en mesure de nous apporter certaines informations concernant le secteur où le puits de Fatima a été foré?

1380

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

J'aimerais vous apporter des précisions, pas nécessairement dans le secteur de Fatima, mais plus du côté de la pointe est. On avait été consulté lors de la création de cette réserve et il y avait justement des préoccupations en ce qui concerne la réalisation de levés sismiques à la pointe est.

1385

1390 Et il y a des contraintes à la réalisation de levés sismiques, justement dans cette région-
là, en raison de la période de nidification de certains oiseaux. Je sais qu'il y a des contraintes à
cet endroit-là.

1395 Par contre, ailleurs sur l'île, je ne peux pas vous renseigner, je ne sais pas s'il y a
d'autres contraintes; mais je sais qu'à cet endroit précis là, il y a des contraintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, madame Palluel?

1400 **PAR Mme SÉVERINE PALLUEL:**

1405 J'aimerais pouvoir obtenir, si c'est pas aujourd'hui, à un moment donné, savoir
exactement quels sont les niveaux de protection qu'on a, pour les différents paliers de
gouvernement, sur les terrains qui sont soi-disant conservés.

1410 Il y a entre autres un programme qui existe au niveau de fédéral, qui s'appelle le
Programme des dons écologiques, où on incite les citoyens à donner des terrains à
Environnement Canada. En échange, ils peuvent avoir des crédits d'impôt, des choses comme
ça.

1415 Ces terrains sont supposément une garantie conservation perpétuelle. C'est quoi ces
critères de conservation là? Est-ce qu'aller forer un puits de pétrole, ça rentre dans les critères
de conservation? C'est quelque chose que j'aimerais savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Nous allons regarder ça, on va voir quelle information on peut rendre disponible à ce
sujet-là, sur quelles sources. On va faire un petit tour, pour voir justement de quelle façon on
peut répondre le mieux possible à votre question.

1425 Comme je vous dis, on peut pas aller vraiment du côté du rapport du Comité parce que
le Comité n'a pas examiné cette question-là en détail, mais on va voir de quelle façon on peut
réussir, là, à trouver de l'information concernant les mesures de sécurité en milieu terrestre. On
va essayer de vous accommoder.

Je vous remercie.

1430

ANNIE LANDRY

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

Je vais maintenant inviter monsieur Marc-André Santerre.

Je vais inviter madame Annie Landry. Bonjour madame.

1440

PAR Mme ANNIE LANDRY:

1445

Bonjour. Alors moi, je suis une grand-mère de presque soixante (60) ans. Je suis pas spécialiste en rien. Je suis une retraitée de l'enseignement, puis du secteur de l'éducation. Puis j'ai le bonheur d'avoir des petites-filles, et aujourd'hui, j'ai deux (2) questions, la question de ma petite-fille de six (6) ans, Mattéa, et puis la mienne.

1450

Alors je vous communique d'abord un petit préambule, parce qu'il faut que je vous dise que les levés sismiques, Mattéa, elle appelle ça des tremblements de mer. C'est qu'elle nous a demandé, c'est quoi ça, des levés sismiques; alors on lui a expliqué, dans des mots simples, que c'était comme un tremblement de terre en dessous de la mer. Alors avec sa logique d'enfant, elle a dit, un tremblement de mer! D'accord pour un tremblement de mer.

1455

Après ce préambule, je peux donc poser la question de Mattéa, elle peut pas venir la poser elle-même, parce qu'elle a profité du congé pascal pour aller visiter son autre grand-mère au Manitoba. Alors sa question la voici, je vais la lire pour être sûre que je la formule bien comme elle:

1460

"Grand-maman, si un tremblement de mer, ça peut déranger les animaux marins, est-ce que nous, les humains, ça peut nous déranger?"

1465

Alors là je sais pas, messieurs les Commissaires, et messieurs les experts ici, moi je suis restée, sa question, elle a provoqué un tremblement de grand-mère. Et je suis restée complètement sans voix.

1470

Alors maintenant que vous connaissez la question de Mattéa, je vous pose la mienne. Messieurs, Michel, Pierre, Jacques, Pierre-Michel, Robert, Carol, Jean-Yves, ça fait trois (3) jours que vous passez avec nous autres, ça fait trois (3) jours qu'on est ensemble, qu'on vous pose nos questions, que vous nous écoutez, que vous essayez d'y répondre du mieux possible, je pense.

Alors ma question: pensez-vous, pensez-vous qu'un tremblement de mer, les tremblements de mer et tout ce qui s'ensuit, ça peut nous déranger, nous autres, les humains, de manière plutôt négligeable, entre guillemets, ou plutôt significative, entre guillemets? C'est ça ma question.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien entendu, la portée de la question est potentiellement large, si on demande de traiter des effets, des impacts directs ou des impacts indirects, notamment par exemple les allusions à la ressource de la pêche par exemple, si elle était altérée, ou s'il y avait des mouvements de poissons, par exemple, qui pourraient affecter bien entendu l'industrie de la pêche et conséquemment l'activité économique.

Donc on a une question qui est un peu large, mais je vais quand même la transporter du côté du Comité, à savoir à ce moment-là, du côté du Comité, les conclusions globales du Comité en rapport avec des activités de levés sismiques. Donc ni plus ni moins, le Comité est-il d'avis ou a-t-il été d'avis que des levés sismiques pouvaient réellement se faire, donc dans une optique où il n'y aurait que des impacts négligeables ou peu significatifs.

Je vais laisser la question du côté de ministère de l'Environnement, monsieur Joly?

1490

PAR M. ROBERT JOLY:

Disons, pour faire un peu le tour de la question, dans un premier temps, c'est sûr qu'il y a des impacts potentiels sur les humains, mais on parle des activités des humains, physiquement, les personnes ne risquent pas d'être affectées, à moins d'être un poisson, comme un poisson ou un mammifère dans l'eau au moment où les sondages se réaliseraient. Mais il y a pas d'impacts directs sur l'intégrité physique des humains, mais ce sont les activités humaines qui dépendent des ressources de la mer ou du golfe qui, elles, pourraient potentiellement être affectées.

1500

À savoir, donc la question, est-ce que c'est significatif ou pas significatif, bien, ça peut l'être significatif dépendamment de comment c'est conduit, et ça peut être moins significatif si on est en mesure de contrôler ces impacts. C'est tout l'exercice, là, qui consiste à voir d'abord quels sont ces impacts-là et de quelle façon on peut, si c'est possible, les atténuer pour les rendre acceptables.

1505

Mais dépendamment de la manière dont ils sont conduits, ils pourraient avoir un impact significatif, ça c'est clair. Et c'est ça qu'on cherche à faire, à faire en sorte que ces impacts-là qu'on a identifiés, ceux qui sont les impacts directs sur les mammifères marins, sur les poissons, sur les crustacés en particulier, de voir de quelle manière ça peut être fait sans les affecter.

1510

Et les façons dont on discute, c'est lorsqu'on sait qu'il y a une présence d'habitats particuliers pour certaines espèces de poissons, bien, on fait attention, on diminue les sons ou on n'y va pas. Lorsqu'il y a présence de mammifères marins, on prend des mesures.

1515

Et la technique utilisée pour faire l'évaluation de ces projets, ça consiste à tout regarder ces impacts-là et essayer de trouver les moyens pour les réduire, jusqu'à temps qu'ils deviennent acceptables.

1520

Et si en bout de course, malgré tout ça, malgré les mesures d'atténuation qu'on a pris pour le faire, on détermine que c'est encore important et que les impacts sont significatifs, bien, on n'autorise pas le projet.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1530

Madame Landry, un complément d'information s'il vous plaît, si vous voulez avoir un complément d'information?

PAR Mme ANNIE LANDRY:

Ça va aller comme ça. Je vous remercie.

1535

Je vous demande quand même de penser à ça dans l'avion qui va vous ramener à Québec, et puis j'ai hâte de vous revoir au mois de mai.

1540

Vous savez, bien, je vais vous poser ça sous forme de question parce qu'il faut tout faire sous forme de question ici, savez-vous que vous allez avoir la chance de déguster le meilleur homard au monde, le homard des Îles-de-la-Madeleine? Bienvenue!

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Excellente question! Je vous remercie.

LUCIE d'AMOURS

1550

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais inviter maintenant madame Lucie D'Amours.

1555

Bonjour madame, bonjour!

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Bon matin monsieur le Président.

1560 Par rapport à ce qu'Annie vient de dire, on avait d'ailleurs parlé à des pêcheurs de
Grosse-Île avant les Fêtes, qui nous décrivaient un peu l'impression qu'ils avaient eu en 2002,
lorsqu'ils étaient pas loin des bateaux de GSI. Et ils ont été troublés, troublés pendant des
jours, en se demandant ce qu'on faisait, ce qu'on faisait là. Parce qu'ils entendaient. Et ils
l'entendaient sur des grandes distances, je peux vous le dire. Les fonds de pêche, au nord des
1565 Îles, sont pas loin, et même dans le site Old Harry en question.

J'en reviens aux levés un peu avant de vous poser ma question qui va s'adresser à
monsieur Gilbert sur les poissons, ma première question. Le plan d'exploration d'Hydro-
Québec nous apprend qu'il va y avoir des lignes de levés d'une longueur, moi j'ai calculé quinze
1570 kilomètres (15 km) dans le minimum, quinze mille kilomètres (15 000 km), pardon, et on nous
dit qu'on va resserrer la maille tranquillement, dans ces levés-là. On parle de lignes assez
distantes et on resserre, on resserre la maille.

Moi quand je lisais ça, j'ai eu l'image un peu des filets dérivants que les Japonais
1575 utilisent entre le Japon et la côte ouest américaine, et qui ramassent tout sur leur passage.

Et ensuite, on nous dit, dans ce plan de développement d'Hydro-Québec, page 52,
qu'on va faire de la sismique conventionnelle de basse fréquence et on va procéder ensuite à
l'acquisition de sismique haute fréquence, des "sparkers", qui refera les lignes de basse
1580 fréquence – je me demandais, est-ce qu'on va les refaire en quatre (4) phases, comme on a fait
pour la première étape – et on dit ensuite qu'on va compléter par des levés 3D.

Alors je trouvais que ça passait beaucoup, ça passait souvent, puis ça passait avec des
techniques différentes, des techniques dont on n'a pas encore parlé dans les études d'impact
1585 que j'ai vues, entre autres ce qu'on appelle de la haute fréquence. Je me demandais si on avait
évalué les impacts de ça, mais c'est pas ça ma question. Étant donné qu'il y a pas d'expert de
levés sismiques ici, je vais pas commencer à y aller de façon détournée, mais je me dis que
vous allez sûrement trouver des réponses.

À Rimouski monsieur McQuinn, il a mentionné aussi que c'était pas facile de faire de la
recherche dans ces conditions-là. Il mentionnait, on disait que c'était une belle occasion de
faire de la recherche parce que c'était moins coûteux pour les chercheurs de s'associer à des
projets de levés sismiques, mais il disait que ces campagnes-là étaient souvent précipitées, les
campagnes de levés, et qu'il était impossible, il a vraiment dit ça, impossible de faire de la
1595 recherche scientifique rigoureuse et bien planifiée dans ces conditions-là, parce que les
protocoles de recherche demandent une logistique incroyable et prennent un an à bâtir.

Et en plus, on lit, sur le fameux site dont on vous a parlé hier, le site qui est intéressant
dans le fond, on y trouve une information intéressante, le site qu'on est obligé de lire quand on
1600 clique sur le lien hypertexte du communiqué du ministère de l'Environnement qui nous offre
d'aller chercher le rapport, on lit entre autres sur ce site-là, le site du MRN, que:

1605

"Le propriétaire d'équipement pétrolier peut faire une demande de dérogation afin de changer d'équipement au besoin, en cours de projet, mais qu'il doit démontrer d'abord la sécurité de ce dernier."

1610

Alors je me demandais si on a planifié une étude rigoureuse de la part de Pêches et Océans, qui reposait sur un certain type d'équipement, ça doit pas être facile de se revirer de bord comme ça, quand on décide de changer d'équipement.

1615

Mais j'en viens à mes questions plus précises sur les ressources biologiques. Je lisais ça avec intérêt, en tant que biologiste, les différentes espèces dont on parlait, et pour avoir déjà pêché le thon rouge en Gaspésie, j'ai une histoire d'aide-pêcheur avant d'être biologiste, je me demandais comment ça se fait qu'on n'en parle pas du thon rouge. Comment ça se fait qu'on parle pas de la merluche blanche, qu'on parle pas de la limande à queue jaune, dans cette section?

1620

Comment ça se fait qu'on parle du lançon, moi j'ai essayé de manger toutes les sortes de poissons possibles, mais je dois que le lançon, j'ai jamais essayé ça. Il faudrait que je m'y mette un jour! Le lançon, on en parle, je sais que c'est lié à la chaîne alimentaire, mais pourquoi on parle d'espèce comme ça et pas d'autres qui sont pourtant objet de nos pêcheries et des espèces qui sont quand même critiques.

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons tout d'abord acheminer la question du côté du Comité. Donc des espèces auraient été omises, pour quelle raison on a fait des choix et non une couverture exhaustive.

1630

Monsieur Fontaine.

1635

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Les experts ont choisi certaines espèces en fonction de leur importance économique, et comme madame D'Amours l'a dit, il y a certaines espèces qui ont été rajoutées en fonction de leur rôle au niveau de la chaîne alimentaire.

1640

Le lançon, on sait que c'est une espèce qui est importante entre autres pour les espèces de mammifères marins, c'est pour ça qu'ils ont été rajoutés par la suite, bien que le premier portrait qui avait été dressé se résumait principalement aux espèces commerciales importantes.

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de Pêches et Océans, laissons aller monsieur Gilbert tout d'abord.

1650 Les préoccupations de Pêches et Océans, si on revient par exemple au dossier de GSI, est-ce qu'à ce moment-là, Pêches et Océans avait manifesté des intentions en disant, du côté de GSI, étudiez telles, telles, telles, telles espèces ou ils avaient simplement demandé, là - parce qu'on s'apercevait, quand on consultait l'étude originale de GSI de 2002, bon, elle était beaucoup plus succincte, puis qu'on regarde l'étude de 2003, il y a énormément de paramètres qui ont été rajoutés, d'éléments.

1655 Est-ce que c'était sous les demandes précises de Pêches et Océans par exemple, monsieur Gilbert?

PAR M. MICHEL GILBERT:

Bien, monsieur le Président, j'ai de la misère un peu à saisir le sens de la question.

1660 Ce que je peux dire directement en réponse à madame d'Amours concernant les trois (3) espèces qu'elle a mentionnées, pourquoi c'était pas considéré, il faut dire que bon, on n'avait pas vraiment d'informations sur le thon rouge dans le golfe, donc c'était difficile de se prononcer. Pour la limande à queue jaune, si je me souviens bien, c'est une espèce qui est essentiellement côtière, qu'on trouve très proche des côtes des Îles-de-la-Madeleine et il était pas prévu d'avoir des levés qui se feraient très proches des côtes.

1670 Pour en revenir au thon rouge, je connais pas très bien la biologie de l'espèce, mais il faudrait déterminer si durant la période qui était visée par les projets de GSI, par exemple, il y a encore du thon rouge dans le golfe. Là, je vous rappelle que les projets de GSI étaient prévus pour se dérouler au mois de novembre ou décembre, et il faudrait vérifier à savoir si effectivement, il y a toujours du thon rouge dans le golfe à cette époque de l'année. Je pourrais vérifier l'information, j'ai pas la réponse en main, mais ce sont des choses que je pourrais vérifier.

1675 Pour la merluche blanche, si je me souviens bien, dans un des premiers avis qu'on avait fournis à l'ONE, début de 2003, je crois qu'on avait mentionné la merluche blanche comme étant une espèce qui devrait être considérée dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Très bien.

Alors madame d'Amours, des précisions à cet effet-là?

1685 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Non, ça va pour les poissons. Je passerais aux oiseaux avec ma deuxième question, si vous permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Très bien.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1695

Dans la section sur les oiseaux marins, on parle d'oiseaux qui sont au Rocher aux Oiseaux, je pense que c'est une préoccupation intéressante parce qu'effectivement, il y a des oiseaux qui plongent parfois à des grandes profondeurs et parfois sur des périodes de temps assez importantes, et qui peuvent peut-être être sensibles à ces levés.

1700

Mais j'ai trouvé un peu spécial qu'on parle, pour le Rocher aux Oiseaux, qu'on parle de la mouette tridactyle, on parle aussi du fou de Bassan, mais on parle pas du macareux moine, pourtant une espèce qui plonge plus profondément.

1705

J'ai trouvé un petit peu spécial aussi, dans cette partie-là, qu'on parle, au niveau des Îles Mingan, on mentionne la présence, en disant que c'est un oiseau marin, du pluvier siffleur qui est un oiseau de rivage, qui depuis plus de vingt (20) ans ne niche qu'au Îles-de-la-Madeleine.

1710

Je me suis questionnée, là, j'ai été voir les références dans le rapport et j'ai vu qu'on n'avait pas consulté de gens du Service canadien de la faune. Je crois que ça doit venir des données de monsieur Pierre Mousseau, que j'ai vu dans la liste des neuf (9) pages de références, mais je me suis demandée comment il se faisait qu'on n'avait pas été consulter des spécialistes comme Gilles Chapdelaine, qui est très au fait des inventaires d'oiseaux marins dans le golfe et dans l'estuaire.

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Alors du côté du Comité, monsieur Fontaine ou monsieur Joly? Les inventaires relatifs aux oiseaux.

PAR M. ROBERT JOLY:

1725

Monsieur le Président, l'idée d'inclure des sections de description par rapport aux oiseaux, c'était pas de faire un inventaire exhaustif. L'idée, c'était de montrer qu'il y avait des impacts potentiels pour deux (2) raisons, un, parce qu'il y en a certains qui sont des oiseaux plongeurs qui pourraient se retrouver à proximité, d'une part, mais aussi, notre préoccupation, c'était par le fait que les oiseaux qui nichent sur les Îles en particulier, dans certains parcs puis sur la côte, vont aussi s'alimenter dans les zones qui peuvent être touchées par les sondages sismiques.

1730

Alors le lien qu'on voulait faire, c'est le lien entre, d'une part, l'accès à la nourriture puis sa disponibilité, puis d'autre part aussi, l'éventuel impact direct qui pourrait être produit par le fait que les oiseaux plongent.

1735 C'est un peu la même logique que pour les poissons. L'idée, c'était pas de faire un inventaire exhaustif, mais d'aller chercher ce qui était significatif.

1740 Les experts avaient aussi une préoccupation de vulgarisation et puis de simplification, là. Ils ont pas non plus fait un inventaire complet. Mais l'objectif était de montrer que, même si a priori, on n'aurait peut-être pas imaginé, il y avait pas que les poissons et que les mammifères marins qui pouvaient être affectés directement. Même les oiseaux sont une préoccupation en soi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Très bien.

Oui, madame d'Amours.

1750 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

1755 Oui, en complément d'information, je me suis questionnée un peu, dans cette section sur les oiseaux, page 89, lorsqu'on mentionne qu'une attention particulière doit être portée aux espèces qui apparaissent sur la liste du COSEPAC, le fameux comité qui statue sur les espèces en péril au Canada.

Et on observe aussi dans la section des poissons, par exemple, qu'on traite un peu différemment cette question. On dit que:

1760 "Le COSEPAC recommandait de mettre la morue sur la liste des espèces en voie de disparition dans le nord du golfe et des espèces préoccupantes dans le sud."

1765 Or, la morue est sur la liste du COSEPAC. Moi, j'ai la version ici de novembre 2003, j'ai celle de mai 2003. Et d'ailleurs, il y a une belle baleine noire sur celle de mai 2003. On a l'air de dire dans le rapport que c'est pas encore fait.

Parmi les mammifères marins, aussi, c'est page 80, on dit que le fait d'être sur la liste leur donne le statut. Dans les textes, là, on lit ça aussi en page 141. On relit ça en page 163. On reprend que:

1770 "Avant d'entreprendre des activités génératrices d'ondes sonores, des précautions doivent être prises afin de tenir compte des habitats et des cycles biologiques des espèces sensibles."

1775 Dans la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral, dont on parle aussi dans le rapport d'experts, on sait que le gouvernement a toute une procédure qui fait en sorte qu'on se demande si les espèces vont finir par être protégées! Avant la loi, une espèce qui était sur cette liste se trouvait à être protégée. Maintenant, le ministre doit la désigner et ensuite, on doit avoir un processus de désignation d'habitat critique.

1780 Je me demandais, en lisant d'autre chose dans la loi aussi, on mentionne que:

"Le gouvernement décide, dans les neuf (9) mois suivant la réception de l'évaluation du COSEPAC, d'ajouter ou non l'espèce à la liste des espèces sauvages en péril."

1785 Ça, c'est dans la Loi sur les espèces menacées.

"Si le gouvernement ne prend aucune mesure, l'espèce est automatiquement ajoutée."

1790 Je cite la loi. Ça fait plus de neuf (9) mois que ces espèces sont sur la liste en question. Et elles se retrouvent aussi dans le registre de la loi, ces espèces-là, depuis plus de neuf (9) mois.

1795 Alors ma question est, d'abord au niveau des habitats critiques, si on veut vraiment appliquer le principe de précaution, je me demandais si on devrait pas attendre que le processus soit terminé. En tout cas, je me dis que ça serait se donner un peu plus de chance, de bien voir quelles sont nos espèces critiques dans le golfe, nos espèces qui ont des situations plus précaires que d'autres.

1800 Et je me demandais aussi si vous pourriez vérifier, par rapport à cette loi qui est très très très dure à comprendre, dans quelle mesure cette loi, dont l'application complète est supposée rentrer en juin 2004, dans quelle mesure ces espèces vont être automatiquement protégées, comme on croyait dans la loi. Et dans ce cas-là, quelles mesures est-ce qu'on va prendre pour en tenir compte avec les levés sismiques?

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons diriger la question du côté tout d'abord du Comité.

1810 Concernant la désignation des habitats critiques, de quelle façon autrement dit le Comité voyait les choses lorsqu'il a fait ses propositions de protéger des habitats critiques. Est-ce que ces habitats devaient avoir un statut officiel ou si on pouvait à ce moment-là, dès qu'on avait des indications potentielles, qu'il fallait les considérer, à titre de précaution, comme habitats critiques?

1815 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Monsieur le Président, je pense qu'il faut voir ça à deux (2) niveaux. L'application des mesures qui sont prévues dans les lois qui protègent les espèces menacées, je m'avancerai pas trop sur la Loi sur les espèces en péril fédérale, j'ai pas vraiment une connaissance non plus, mais il y a aussi une Loi québécoise sur les espèces menacées, dans ce cas-là il y a qu'une espèce qui nous concerne en ce moment qui est désignée, c'est le béluga du golfe. Mais ces mesures-là visent à des protections très très strictes, soit de l'animal lui-même ou de son habitat, dans des circonstances particulières.

1825 Mais ça n'empêche pas, dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale, de prendre en compte les préoccupations qui sont soulevées lorsque les espèces sont soit désignées, ou même si elles ne font que faire partie de la liste des espèces qui sont sur la liste du comité qui détermine, qui analyse les espèces pour en déterminer le statut. C'est ça que disent les experts.

1830 Les experts disent, ces espèces-là sont une préoccupation, qu'elles aient ou non un statut désigné en vertu d'une loi, c'est une préoccupation, et on doit leur porter attention. Et on doit aussi porter attention à leur habitat.

1835 Lorsque, dans le cas de la loi québécoise en tout cas, c'est comme ça que ça fonctionne, lorsqu'un habitat est désigné, alors il est cartographié. Je pense qu'on a eu aussi une longue conversation avec les gens de Pêches et Océans à cet effet-là aussi, au niveau des habitats, il y a une préoccupation de cartographie précise, là, des habitats pour l'application des mesures légales ou réglementaires.

1840 Alors lorsque l'habitat est désigné en vertu d'une loi comme la Loi sur les espèces menacées du Québec, alors il faut une cartographie de l'habitat. Mais ça nous empêche pas de travailler avec les habitats, s'il y a pas de cartographie. C'est un peu ce que dit aussi le rapport.

1845 On est en mesure de déterminer les caractéristiques générales, que ce soit en termes de profondeur, par exemple, c'est celle qu'on voit le plus souvent, c'est la plus simple à appliquer, mais la notion de profondeur est souvent une bonne façon d'approcher la question d'habitat. Et ça n'empêche donc pas de les appliquer même si les espèces n'ont pas le statut, il n'est pas encore désigné en vertu des lois, et le processus d'évaluation environnementale sert précisément à ça, par sa mesure préventive.

1850
1855 Donc, on peut effectivement protéger des habitats en les décrivant, il faut avoir la connaissance, bien sûr, il faut avoir la connaissance des caractéristiques de ces habitats-là, leur localisation en fonction des critères physiques ou biophysiques qui les constituent. Mais quand on les a, on peut les protéger et faire en sorte que des mesures soient prises, soit pour ne pas réaliser de sondages au-dessus de ces zones, c'est le cas des zones peu profondes, là,

où dans d'autres cas, comme on mentionnait certaines mesures, avoir une réduction du niveau de bruit, ou bien espacer les sondages, en fonction de la présence de ces habitats.

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1865 Du côté de Pêches et Océans, monsieur Gilbert, bon, la question, c'est l'application de la loi. Vous avez mentionné juin 2004, si j'ai bien compris, pour l'application de certaines parties de la loi, donc en vue de désignation d'habitats critiques pour les espèces qui seraient désignées.

1870 Monsieur Gilbert, est-ce que vous pouvez apporter des informations additionnelles sur la portée de la loi?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1875 Monsieur le Président, non. Actuellement, je suis pas en mesure de le faire parce que justement, Pêches et Océans est en train d'examiner justement les implications de la mise en œuvre de ces dispositions-là, à partir de juin 2004, pour les différentes activités dont le MPO a la responsabilité. Donc je peux pas vous répondre à l'heure actuelle sur comment le MPO va exactement répondre à la mise en œuvre de ces dispositions-là en juin 2004.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est global. Donc ça veut dire que là, c'est la question de la mise en œuvre, donc c'est pas nécessairement pour des levés sismiques.

1885 Ça peut être pour des pêcheries, ça peut être pour la navigation maritime, si j'ai bien compris?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1890 En théorie, la Loi sur les espèces en péril ne fait pas de distinction entre les différentes sources d'impacts ou il y a pas d'exclusion de certaines activités humaines, là, par exemple la navigation ou les relevés sismiques.

1895 Donc, c'est la Loi sur les espèces en péril, puis on pourrait communiquer avec les gens d'Environnement Canada qui ont la responsabilité de la mise en œuvre de cette loi-là, de vérifier que, effectivement, la loi s'applique à toute activité humaine qui risque d'affecter les habitats critiques ou les espèces en péril.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Donc ça veut dire que la portée pourrait être des restrictions par exemple pour des levés sismiques, mais pour également d'autres types d'activités, là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1905

Oui, oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Notamment de pêche par exemple, ou navigation maritime, ou ce qu'on peut imaginer qu'est-ce qui peut se passer dans les activités humaines dans le golfe.

PAR M. MICHEL GILBERT:

1915

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

Mais c'est bien juin 2004?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1925

Apparemment. Moi, selon les informations que j'ai, effectivement c'est en juin 2004 que la loi, toutes les dispositions de la loi vont être mises en œuvre.

Et la loi a été adoptée en juin 2003, il y a certaines dispositions de cette loi-là qui ont été mises en œuvre en 2003, puis tous les autres aspects qui n'ont pas été mis en œuvre à ce moment-là vont l'être en juin 2004.

1930

Mais comme je vous le mentionnais précédemment, c'est une loi qui est sous la responsabilité d'Environnement Canada et Environnement Canada pourrait certainement fournir des précisions assez détaillées sur tous ces aspects-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

On pourra adresser des questions à Environnement Canada. On sait donc, normalement, on devrait avoir des informations en cours de mandat, c'est-à-dire qu'étant donné que ça serait juin 2004, donc j'imagine qu'on va sortir des documents avant juin 2004 pour connaître la portée de la mise en œuvre. Mais par contre, ma réaction spontanée, c'est que maintenant on est à mi-avril, juin 2004, ça vient très vite.

1940

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons à ce moment-là suivre de près l'évolution et dès qu'il y aura - on va adresser une demande, un contact écrit auprès d'Environnement Canada, et on va également suivre la question de la mise en œuvre de la Loi sur les espèces menacées.

1950

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Est-ce que je peux poser une petite dernière sous-question sur la loi provinciale?

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y, une petite dernière question!

1960

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Justement, vous en avez parlé, monsieur Joly, de la loi provinciale qui a désigné le béluga depuis déjà passablement d'années. Dans le rapport d'experts, on mentionne par contre que son habitat n'est pas encore désigné. Donc, on peut pas appliquer la loi comme telle, dans son ensemble.

1965

J'ai cru comprendre aussi par mes lectures et des discussions qu'il y a eues à Rimouski, que le fédéral s'occupait plus, dans ce cas-là aussi, d'espèces, là, qui étaient proprement marines, tandis que le provincial, plus des espèces d'eau douce, les espèces anadromes, catadromes.

1970

Je me demandais, est-ce qu'il y a un dénouement possible pour arriver à enfin protéger une espèce critique au Québec.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement.

PAR M. ROBERT JOLY:

1980

La raison pratique pour laquelle le béluga a été désigné, d'abord prenons l'espèce en soi, même si de fait c'est une espèce qui n'est pas, de façon commune, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la FAPAQ, ou du gouvernement du Québec en général, c'est à cause de la présence du Parc marin. C'est parce qu'il y a eu une entente fédérale-

1985 provinciale pour la gestion du Parc dans le cadre de la partie marine et c'était pour des raisons de complémentarité avec les mesures fédérales et les mesures québécoises.

Alors il y a eu une désignation qui a été faite de l'espèce, bon, dans un premier temps. Ce qu'elle fait, cette désignation-là, elle n'assure que l'intégrité physique du béluga.
1990 Effectivement, elle ne permet pas de protéger encore son habitat. Et dans ce cas-là, c'est pour des questions d'intégrité physique, donc contre toute agression par chasse ou autres moyens, là, qui pourraient affecter les animaux eux-mêmes, ou par les sons, effectivement.

Mais la désignation de l'habitat, j'en ai discuté avec les gens chez nous sur cette
1995 possibilité-là, c'est plus problématique du côté de la FAPAQ, un, parce que justement on est rendu dans la partie du fleuve où il y a moins d'expertise et où il y a moins de possibilité de contrôle de la part de la FAPAQ. C'est une des raisons pour laquelle il y a pas beaucoup d'habitats non plus qui sont désignés plus loin que Pointe-des-Monts, en gros.

2000 Les habitats du poisson, il y a beaucoup d'habitats de poissons désignés tout le long de l'estuaire, le fleuve jusque dans l'estuaire, ce sont des zones qui sont relativement faciles à contrôler, parce qu'il y a des gens, il y a des gardes-chasse qui sont capables d'aller faire le contrôle puis l'application des lois. La partie qui est plus à l'est est problématique à cause de son étendue.

2005 Ce qui s'en vient, il y a déjà un projet de règlement qui est publié pour désigner un certain nombre d'habitats dans le golfe, mais ce sont des habitats côtiers ou riverains. C'est surtout les embouchures de rivières qui vont être visées en particulier. D'autres aussi, mais ça se limite un peu à ça. Et j'ai cru comprendre, là, qu'il y a pas d'intention à court terme d'en
2010 arriver à désigner des habitats carrément dans la partie du golfe comme telle.

Mais l'approche qui avait été choisie, comme je mentionnais tantôt, c'est parce que c'est une approche de complémentarité avec les mesures du gouvernement fédéral.

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien monsieur Joly.

Je vous remercie madame d'Amours.

2020

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Je vous remercie, monsieur le Président.

2025

MICHEL ASSELIN

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Michel Asselin. Alors à vous la parole!

2035 **PAR M. MICHEL ASSELIN:**

Bonjour monsieur le Président.

Il a été mentionné, plus précisément par monsieur Laliberté, plusieurs conditions qui sont exigées afin qu'on puisse donner le feu vert au forage et à l'exploitation par le fait même.

2040

Parmi ces conditions-là, on parle évidemment de l'obtention des permis inhérents, l'obligation de respecter certains règlements, certaines lois. On parle aussi d'obligations au niveau de la composition du sous-sol, ça prend une roche réservoir, ça prend une roche mère, etc.

2045

Je me demandais si parmi toutes ces conditions qui sont essentielles à être réunies pour qu'on puisse aller de l'avant avec un projet comme ça, est-ce qu'il y a dans ces conditions-là l'accord de la population?

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté du Comité donc, MRN particulièrement, de quelle façon les permis ultimes sont donnés. Est-ce qu'il y a des mécanismes prévus à l'heure actuelle de consultation publique.

2055

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Bon, dans le cas des permis de forage de puits, on parle uniquement de l'activité de forage de puits, si l'activité s'exerce disons en milieu agricole, ça prend une autorisation pour faire cette activité-là en milieu agricole. Donc en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole, il y a une étude qui est effectuée et il y a une décision qui est rendue par la Commission. Et si la Commission juge que c'est inapproprié de modifier un terrain agricole par cette activité-là, l'activité va être rejetée.

2065

Il y a d'autres - et ces conditions-là sont assorties, le permis est assorti d'autres autorisations. Nous, on délivre, le ministère des Ressources naturelles va délivrer le permis, mais c'est toujours conditionnel à l'obtention des autres autorisations, notamment la Commission de protection du territoire agricole.

2070 Il y a évidemment le propriétaire de droit de surface qui a son mot à dire; et si c'est l'État, à ce moment-là, ce sera le secteur Terre au ministère des Ressources naturelles qui va juger si c'est convenable ou pas d'effectuer un forage sur les terres du domaine public.

2075 Dans le cas des municipalités, il y a des règlements de zonage et le détenteur devra vérifier si les règlements de zonage, dans la municipalité où va s'effectuer le forage, permettent la réalisation d'un forage.

2080 Donc pour répondre à votre question, oui, je crois qu'il y a une possibilité de la part de beaucoup de gens d'intervenir et de donner leur opinion, dans le cas de la réalisation d'un forage de puits.

Il y a beaucoup d'autorisations à obtenir et il y a beaucoup de consultations, si on veut à faire, avant d'en arriver à la réalisation du puits en tant que tel.

2085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Asselin.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2090 Oui, je comprends votre réponse, dans votre réponse, qu'au niveau des structures, qu'elles soient bureaucratiques ou administratives, ça prend des accords. Donc vous me parlez de commissions, vous me parlez de propriétaires des droits de surface.

2095 Ma question était, puis j'aimerais ça savoir si, je vous la pose différemment, si malgré l'accord par exemple d'une municipalité qui va accepter de modifier le zonage, d'une commission qui va dire oui, il est faisable de faire, d'aller de l'avant, s'il y a un signal clair qui est envoyé par la population, que ce soit par référendum, par sondage, ou par tout autre moyen, si la population, et non pas les commissions mais bien la population, vous dit, nous ne voulons pas de ce projet-là, est-ce que vous pouvez quand même aller de l'avant?

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Bon, on peut regarder, si on fait le tour effectivement, on a vu, on lit l'actualité tous et chacun, c'est arrivé que des projets ont été contestés. Donc ça veut dire que j'imagine, lorsque par exemple une municipalité par exemple développe une réglementation municipale, alors des marges de recul par exemple, prenons une maison, on dit, bien, si notre maison était à plus d'un mètre (1 m) de la limite de propriété etc., bon, ça veut dire que si je respecte toutes les conditions, la municipalité est obligée d'émettre mon permis de construction, par exemple.

2110 Donc c'est-à-dire qu'on sait qu'il y a des règles du jeu préalables, dans ces cas-là, bien, on sait que les permis sont émis.

2115 Bien entendu, on s'aperçoit, puis on fait le tour, il y a pas de mécanismes, en tout cas à ma connaissance, formels, mais prenons les emprunts des villes par exemple. Là, il existe certains mécanismes, du côté des villes, des protocoles d'emprunts dans certaines villes, les gens veulent emprunter, la Ville veut emprunter par exemple, il y a des registres qui s'ouvrent puis les gens peuvent demander un référendum. Donc il y a certaines balises. On sait que dans certains cas ça existe.

2120 Dans le cas général des autorisations de projet par exemple, notamment les projets assujettis à la procédure, nous savons que c'est une décision, à ce moment-là, du Conseil des ministres. Donc ça veut dire du gouvernement, qui prend la décision d'accepter, de refuser un projet ou de demander des modifications.

2125 Bon, bien que c'est le gouvernement, il reste qu'à ce moment-là, nous sommes au niveau essentiellement politique. Donc ça peut arriver à ce moment-là que de façon informelle, des pressions sont telles que des projets sont rejetés. Je crois qu'il y a déjà eu des précédents. Donc le Conseil des ministres va dire, OK, ce projet est inacceptable.

2130 Dans d'autres cas aussi, il y a des projets qui étaient non assujettis, vu que le gouvernement n'en a pas souhaité la réalisation ou le gouvernement lui-même, s'il était promoteur, a en modifié fondamentalement certaines composantes. Et on convient que dans ces projets-là, dans du cas par cas, il y a pas de règles préalables d'établies, alors c'est du domaine du politique, ce que l'on peut en dire.

2135 Et je peux laisser le Comité aussi rajouter des informations à ce sujet-là, s'ils ont des commentaires à faire.

PAR M. CAROL CANTIN:

2140 Le seul commentaire que je pourrais faire, c'est revenir au but de ces audiences-là, c'est aussi de connaître pour les levés sismiques, quelle est l'opinion des gens. Je pense que c'est une tribune, on l'a dit hier, on l'a répété, tout à fait formidable, démocratique, alors les commissaires feront certainement état de ce qu'ils ont entendu, entre autres ici aux Îles-de-la-Madeleine, où on peut dire que, juste entre nous, que les gens qui sont venus dans cette salle sont plutôt contre. Mais, en fin de compte, c'est ma perception.

2150 Mais donc les commissaires auront à, probablement, à rendre compte aussi du pouls, j'imagine de l'opinion publique à cet effet. Et ensuite, bien, les décisions qui seront prises seront celles du gouvernement. Mais on peut déjà voir qu'il y a place grande ouverte, justement, à l'expression publique qui permet justement aux gens de s'exprimer sur un projet dans le but d'influencer d'une part ou d'une autre, d'un côté ou de l'autre, la mise en place ou la réalisation d'un projet.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous sommes effectivement un système démocratique ici, effectivement au Québec. Je pense que ça fait longtemps que ce système-là existe, en tout cas, je pense qu'on peut faire confiance au système, bien entendu.

2160

Alors souvent, il y a des interactions qui se créent entre les citoyens et les élus, les politiciens etc. Mais comme vous dites, c'est évidemment, dans mon esprit à moi, du cas par cas, il y a des projets qui vont être adoptés sans contestation, donc ça va bien. Dans d'autres cas, des projets qui peuvent ressembler à prime abord, qui font l'objet d'une forte contestation, ils sont modifiés ou abandonnés. Mais je pense qu'on est au cas par cas de projets précis.

2165

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Asselin?

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2170

Oui, bien, juste en complément d'information, je comprends bien donc que la population est écoutée, mais qu'il subsiste une possibilité, donc malgré l'avis de la population, qu'on décide de poursuivre.

2175

Donc en fonction de cette réponse-là, dans mon mémoire, je ferai la suggestion que ce processus-là soit soumis à la consultation publique avant qu'on l'implante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Effectivement, nous on a un rôle, entre autres, de transporter beaucoup ce que les gens viennent dire en audience. Alors sans ça, l'audience publique, elle aurait pas de sens par exemple. Donc c'est une obligation de facto qu'on a en partant.

2185

Il y a aussi notre analyse que l'on fait, on tient compte de tout ce qu'on entend, de tout ce qu'on lit, donc on prend des aspects scientifiques, on prend des aspects humains, donc on prend tout ça en compte et on essaie de faire le meilleur éclairage.

2190

Parce que disons, le rôle du BAPE, traditionnellement, on peut donner, si on parle un peu plus technique, c'est un élément qu'on pourrait appeler d'aide à la décision. Donc quelque part, nous avons des décideurs, dans ce cas-ci, qui sont du domaine politique et le rôle du BAPE c'est, ni plus ni moins, d'aider la décision. Donc c'est une aide à la décision en quelque sorte.

2195

Donc on essaie de donner le meilleur éclairage possible, dans le contexte, pour rendre le meilleur service possible à tout le monde dans le processus de décision. C'est comme ça, je pense, qu'on peut voir le rôle du BAPE dans les différents rapports qu'il a émis.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2200 Je comprends très bien le rôle, puis je le salue d'ailleurs, puis je vous remercie de votre présence et d'être venus nous consulter ici.

PAR M. CAROL CANTIN:

2205 Un complément, monsieur le Président, si vous permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Oui, monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

2215 Oui, c'est ça, c'est qu'effectivement, je mentionnais tout à l'heure que les gens qui avaient assisté à ces audiences ici s'étaient prononcés plutôt contre, cependant, il faut pas penser que c'est aussi l'avis des quinze mille (15 000) Madelinots.

2220 J'ai rencontré également des gens à l'extérieur des audiences qui étaient plutôt favorables. Alors bien sûr, ils ne sont pas venus exprimer leur voix et leur pensée, mais il faut penser aussi qu'il y a peut-être aussi des gens qui sont plutôt favorables à ce genre de projet là, et que les opinions exprimées dans cette salle ne sont pas, je dirais, exclusives ou ne représentent pas l'avis à cent pour cent (100 %), probablement, des Madelinots, puisque j'en ai rencontré, moi, qui étaient plutôt favorables.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Bien entendu, nous, quand on rapporte ce que les citoyens disent, c'est vraiment, on rapporte ce que les gens viennent nous dire ici, en audience, notamment en deuxième partie.

2230 Parce qu'il faut bien comprendre, lorsqu'on va faire notre analyse, habituellement les commissions font peu de référence, ou des fois, c'est exceptionnel, elles vont faire des références à des choses qui sont dites en première partie d'audience, mais disons que l'emphase est vraiment mise sur ce qui est dit en deuxième partie d'audience, donc les mémoires; on va faire des extraits des mémoires, des choses comme ça, ou on va rapporter par exemple, bon, tel point est revenu dans beaucoup de mémoires.

2235 Les commissions s'attachent bien entendu à l'argumentaire. Bien entendu, ça peut avoir un poids, s'il y a une pétition, disons qu'il y a mille (1000) personnes mais mille (1000) personnes sur quel point précis, ça peut être un point très circonscrit qui est discuté par exemple par un millier de personnes, bon, c'est le paramètre, on en tient compte.

2240

2245 Mais également aussi, et beaucoup, on tient compte des argumentaires, de l'argumentaire fondamental. Et c'est pas nécessairement la voix du nombre. On peut avoir quelqu'un qui arrive avec un argument choc, par contre il y a cinq (5) personnes qui auraient l'argument contraire, on fera pas cinq (5) contre un (1), celui qui est un (1) perd. Si la Commission fait sa tête, juge par exemple que l'argument fondamental, c'est la personne unique qui l'a, bien entendu, la Commission peut arriver en disant - il faut comprendre, essayer de comprendre le processus, le cheminement lorsque les commissions écrivent leur position, ni plus ni moins, il faut bien comprendre ça.

2250 Alors on fait une synthèse de ce qu'on a entendu, bien entendu, et on fait notre propre analyse de façon autonome ensuite, pour conclure notre rapport. Parce c'est pas nécessairement, une conclusion de rapport du BAPE n'est pas, par exemple, un rapport synthèse sur, voici, par ordre de priorité, qu'est-ce qui s'est dit.

2255 C'est vraiment la tête de la Commission sur l'ensemble du sujet qui est transmis dans le rapport.

PAR M. MICHEL ASSELIN:

2260 J'ai bien compris ce concept-là et, monsieur Cantin, je comprends très bien votre concept aussi, et justement, comme je sais qu'il y a possibilité que je sois pas, je fasse pas partie de la majorité, c'est la raison pour laquelle je vais suggérer que ce processus-là soit soumis à la démocratie.

2265 Merci, c'était ma seule question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Merci. Bonjour.

Alors nous allons faire une courte pause pour le lunch, nous allons reprendre vers treize heures quinze (13 h 15). Alors bon dîner!

2275 Puis aussi, je remercie les internautes de leur participation!

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2004 À TREIZE HEURES QUINZE (13 H 15)

2280

2285

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2290

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.